

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MÉMOIRE D'ÉTUDE

**L'histoire d'un fonds de régionalisme à la Bibliothèque
du Musée national des Arts et Traditions populaires :
le fonds Charles-Brun**

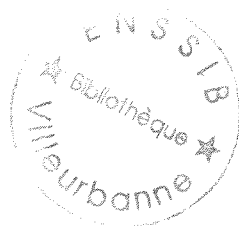
Brigitte AUBY

**sous la direction de Marie-Noëlle PONCET,
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

1993

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MÉMOIRE D'ÉTUDE

**L'histoire d'un fonds de régionalisme à la Bibliothèque
du Musée national des Arts et Traditions populaires :
le fonds Charles-Brun**

Brigitte AUBY

**sous la direction de Marie-Noëlle PONCET,
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Stage effectué à la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires
(juillet-octobre 1993) sous la responsabilité d'André Thill**

1993

1993
DCB
38

75 f.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Madame Poncet pour tous les conseils qu'elle m'a prodigués, ainsi que Monsieur Thill, conservateur en chef, et l'ensemble du personnel de la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires, pour leur accueil chaleureux lors de mon stage.

Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude à Georges Garnot pour sa relecture patiente et attentive, ainsi qu'à Joseph Périgot, Deva et Jacqueline de Condappa pour leur aide efficace à la mise en forme informatique de ce mémoire.

**L'histoire d'un fonds de régionalisme
à la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires :
le fonds Charles-Brun**

Brigitte AUBY

Résumé : La Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires a reçu par legs en 1946 la bibliothèque personnelle de Jean Charles-Brun, régionaliste né dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce fonds dit "fonds Charles-Brun" est encore incomplètement traité en 1993. Des hypothèses à ce retard sont avancées dans cette étude ainsi qu'une stratégie pour en achever le traitement.

Descripteurs : Fonds spécialisé - Charles-Brun, Jean (1870-1946) - Musée des Arts et Traditions populaires (Paris) - Bibliothèque spécialisée - Ethnologie - Documentation.

Descripteur proposé : Régionalisme.

Abstract : Jean Charles-Brun, a regionalist born in the second part of the XIXth century, left his personal library to the Musée des Arts et traditions populaires in 1946. This stock called "fonds Charles-Brun" has not been completely treated yet. This study presents hypothesis for this delay and a strategy to achieve the treatment of the stock.

Keywords : Special holdings - Charles-Brun, Jean (1870-1946) - Musée des Arts et Traditions populaires (Paris) - Special library - Ethnology - Information system.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES | 7 |
| I. LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS, LES PREMIERS MUSEES..... | 7 |
| 1. Les cabinets de curiosité du XVIIIe siècle..... | 7 |
| 2. Au temps de la Révolution française..... | 7 |
| 3. Les décisions ministérielles de la Troisième République | 8 |
| 4. Le Palais du Trocadéro. La Salle de France | 8 |
| 5. Le développement en Province..... | 10 |
| II. LES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES ONT LEUR PROPRE MUSEE | 11 |
| 1. Le Palais de Chaillot..... | 11 |
| 2. Le Musée du bois de Boulogne..... | 12 |
| 3. Musées en province, écomusées..... | 14 |
| III. AUJOURD'HUI, LE DEBAT..... | 14 |
| 1. L'accent est mis sur la diffusion..... | 16 |
| 2. La notion d'identité culturelle. Vers un musée de la société?..... | 17 |
| 3. Le musée de la civilisation rurale française et rien d'autre..... | 17 |
| 4. Les mesures concrètes prises par Martine Jaoul..... | 19 |
| UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE AU SERVICE D'UN MUSEE ET D'UNE DISCIPLINE | |
| I. LES DIFFERENTS SERVICES..... | 21 |
| I.1 LA BIBLIOTHEQUE..... | 22 |
| 1. Les collections..... | 22 |
| 1.1 Les différents fonds..... | 22 |
| 1.2 Les collections actuelles en chiffres..... | 25 |
| 1.3 L'enrichissement..... | 25 |
| 2. Le personnel..... | 26 |
| 3. La bibliothèque et son environnement | 27 |
| 3.1 La tutelle..... | 27 |
| 3.2 Le prêt-inter..... | 27 |

| | |
|---|----|
| 3.3 Les bibliothèques complémentaires..... | 27 |
| 4. Le public..... | 28 |
| 5. Mise en valeur des fonds..... | 29 |
| 5.1 Les catalogues..... | 29 |
| 5.2 Le plan de classement..... | 30 |
| 5.3 Coopération scientifique..... | 31 |
| 6. Constat des difficultés, projets..... | 31 |
| | |
| I.2 ARCHIVES ET DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE..... | 33 |
| 1. Les archives textes..... | 33 |
| 1.1 Les enquêtes..... | 33 |
| 1.2 Les archives publiques et privées..... | 34 |
| 1.3 Les manuscrits..... | 34 |
| 1.4 L'accès aux documents..... | 34 |
| 2. Les archives-images ou la photothèque..... | 35 |
| 2.1 Les collections..... | 35 |
| 2.2 L'accès..... | 35 |
| | |
| I.3 LA PHONOTHEQUE..... | 36 |
| 1. Les différents fonds..... | 36 |
| 1.1 Le fonds original..... | 36 |
| 1.2 Le fonds publié..... | 37 |
| 1.3 Le fonds spécifique..... | 37 |
| 2. L'enrichissement du fonds, les projets de développement..... | 37 |
| | |
| I.4 L'ICONOTHEQUE..... | 38 |
| 1. Les collections..... | 38 |
| 2. Le public..... | 38 |
| 3. L'accès au fonds..... | 38 |
| 4. Activités..... | 39 |
| | |
| I.5 LE SERVICE DES OBJETS..... | 39 |
| | |
| II. REFLEXIONS SUR LA STRUCTURE DOCUMENTAIRE AU MUSEE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES..... | 40 |
| 1. La situation actuelle..... | 40 |
| 2. Vers un service multimedia?..... | 41 |

| | |
|--|----|
| 3. Les différents scénarios | 42 |
| 3.1 La réalisation d'un guide des services documentaires | 43 |
| 3.2 Un catalogue informatisé commun | 43 |
| 3.3 Une salle de consultation multimedia et unique..... | 44 |
| 4. Les mesures prises..... | 45 |

LE FONDS CHARLES-BRUN A LA BIBLIOTHEQUE DES ATP

| | |
|---|----|
| I. CHARLES-BRUN, DU FELIBRIGE AU FEDERALISME | 46 |
| I.1 BIOGRAPHIE..... | 46 |
| 1. Les années d'étude, le Félibrige | 46 |
| 2. Charles-Brun, décentralisateur et régionaliste..... | 47 |
| 3. Charles-Brun, professeur | 48 |
| 4. Charles-Brun, ethnographe..... | 49 |
| I.2 LA PENSEE DE CHARLES-BRUN..... | 50 |
| 1. Charles-Brun et le Félibrige..... | 51 |
| 2. La décentralisation..... | 51 |
| 3. Le régionalisme..... | 52 |
| 4. Le fédéralisme..... | 53 |
| 5. En résumé, les idées fortes..... | 54 |
| II. ETUDE ET TRAITEMENT DU FONDS | 56 |
| 1. A travers les textes..... | 56 |
| 1.1 Les textes de loi | 56 |
| 1.2 Les conditions attachées au fonds Charles-Brun..... | 58 |
| 1.3 La situation aujourd'hui..... | 58 |
| 2. Méthodologie..... | 60 |
| 2.1 L'état du fonds | 60 |
| 2.2 Comment l'aborder | 60 |
| 2.3 Définition de grands ensembles thématiques..... | 61 |
| 2.4 Trois logiques différentes | 62 |
| 3. Le traitement..... | 63 |
| 3.1 Définition de priorités..... | 63 |
| 3.2 La marche à suivre..... | 65 |
| 4. Les bibliothèques complémentaires..... | 66 |

| | |
|-------------------------------|----|
| CONCLUSION | 69 |
| ANNEXES | 70 |
| Maquette du musée des ATP | |
| Plan de la galerie culturelle | |
| Plan de la galerie d'étude | |
| BIBLIOGRAPHIE | 71 |

INTRODUCTION

En oeuvrant pour la reconnaissance politique, économique et culturelle des provinces, Jean Charles-Brun, né dans la deuxième moitié du XIXe siècle, a incarné jusqu'en 1946 l'âme du mouvement régionaliste.

Membre du Félibrige dès l'âge de dix-huit ans, son combat a dépassé les frontières de la Provence, ainsi que le terrain uniquement littéraire. Il a parcouru la France en tout sens pour gagner toujours plus de sympathisants à sa cause.

Ami personnel de George Henri Rivière, alors directeur du Musée des Arts et Traditions populaires, Charles-Brun exprima le désir de voir sa bibliothèque personnelle léguée au musée à sa mort. Respectant sa volonté, ses héritiers déposèrent un ensemble de documents au musée en 1946.

Près de cinquante années se sont écoulées depuis, et la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires n'a encore que partiellement traité livres et brochures du fonds dit "Charles-Brun". Comment expliquer ce retard?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous avons élaboré deux hypothèses, qui constituent les deux premières parties de notre étude.

La première a trait à la crise d'identité du musée, crise qui le paralyse.

Les premières collections ethnographiques et la discipline elle-même sont nées au XVIIIe siècle, se nourrissant mutuellement. Dans les cabinets de curiosité se mêlaient objets venant de contrées lointaines et de nos provinces françaises. C'est en 1937 que les collections françaises ont acquis leur autonomie, avec la création par décret d'un département Art et traditions populaires au sein des musées nationaux. Celui-ci s'installe au Palais de Chaillot. Le public y vient rapidement et de plus en plus nombreux, manifestant ainsi son intérêt pour un musée consacré à la société paysanne.

Aujourd'hui, un débat virulent s'est installé, car le musée est à la recherche de son identité et de ses limites. Est-il un musée d'histoire et d'archéologie de la société pré-industrielle; doit-il faire place dans ses collections à la société urbaine, et devenir, comme ironisent certains, un musée du "vécu contemporain"?

La question n'est pas résolue et bloque l'évolution de toute la structure. Le musée survit tant bien que mal à d'importantes difficultés matérielles. Il ne

compte que 25 000 visiteurs par an, et voit son activité décroître d'année en année. Le manque de moyens et le désintérêt des pouvoirs publics semblent le laisser en marge des autres musées.

La seconde hypothèse, elle, a trait au morcellement du service documentaire, morcellement qui s'explique bien par la nature de la discipline ethnologique, mais qui est une cause d'immobilisme pour le développement global de la structure.

Depuis 1937, le musée possède avec l'office de documentation folklorique un ensemble documentaire riche et composite. Y sont conservés textes imprimés, manuscrits, photos, cartes postales, estampes et enregistrements sonores.

La difficulté est que cet ensemble de services consacrés chacun à la conservation d'un support documentaire particulier ne s'articule pas convenablement. Les forces ne s'unissent pas mais se dispersent. Chaque service a son histoire, son évolution, ses priorités qui lui sont propres. Le musée est actuellement dans une situation bloquée. Une réorganisation de l'ensemble documentaire paraît indispensable. Ces services se sont, pour la plupart, davantage ouverts à la société contemporaine que le musée, et les limites de compétence sont à préciser.

Dans une troisième partie, après avoir établi une biographie de Charles-Brun et indiqué les grandes lignes de sa pensée, nous étudierons l'intérêt du fonds qu'il a légué à la bibliothèque. Nos recherches sur le régionalisme au début du XXe siècle ainsi qu'un dialogue avec les livres nous fourniront les solutions pratiques pour assurer le traitement de ce fonds.

I. LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS, LES PREMIERS MUSEES.

insolent
L'histoire du développement de l'ethnographie en France est liée à celle des musées qui lui sont consacrés. La discipline s'est imposée tardivement dans un pays très marqué par l'emprise de l'Anthropologie. A la fin du XIXe siècle, c'est d'ailleurs le directeur de la chaire d'anthropologie du Museum d'Histoire naturelle qui est responsable des collections ethnographiques. L'absence de volonté ministérielle joue également comme un frein et les musées ethnographiques se développent selon un parcours mouvementé, jalonné de projets avortés.

Nous évoquerons les étapes importantes de la création de ces musées qui sont au départ communs à l'ethnographie française et exotique.

1. Les cabinets de curiosité du XVIIIe siècle.

Ils renferment les premières collections d'ethnographie française et étrangère. L'Académie royale des Sciences lance la célèbre *Description des Arts et Métiers* dont plus de cent-treize cahiers paraissent de 1761 à 1789, permettant aujourd'hui une connaissance ethnologique des techniques. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est également une source riche, plus anthropologique, qu'il faut interpréter.

2. Aux temps de la Révolution française.

La Convention joue un rôle fondamental puisqu'elle décide l'institution des musées, et considère que l'ethnographie fait partie des disciplines qui doivent y être représentées. En 1794, Thomas Lindet et Bouquier Aîné, s'inspirant du théoricien Vicq d'Azyr, établissent un premier texte. Il s'agit de *L'instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'Enseignement*. Ces instructions concernent les terres lointaines et la France. Est préconisée l'observation des différentes coutumes et langages du peuple en France. Pour la

préservation des collections d'arts mécaniques, outils et techniques des métiers, la Convention crée en 1799 le Conservatoire des Arts et Métiers.

Plusieurs tentatives de création et de rassemblement des collections ethnographiques auront lieu jusqu'à la Troisième République, mais aucune n'aboutira. Ces collections sont dispersées entre le Musée de Saint-Germain-en-Laye, le Louvre, le Museum d'Histoire naturelle et la Bibliothèque nationale. En 1828, Edmé-François Jomard, conservateur du dépôt de Géographie à la Bibliothèque nationale est nommé à la Bibliothèque du Roi, et en 1831 il tente d'établir dans un département de la Bibliothèque ce qu'il appelle un musée géo-ethnographique. Il n'y parviendra pas, contrecarré par le Louvre, le Museum d'Histoire naturelle, et le Musée de la Marine qui craignent d'être supplantés. Il manque une volonté ministérielle pour venir à bout des rivalités entre établissements.

3. Les décisions ministérielles de la Troisième République.

En 1877, le ministère de l'Instruction publique, influencé par le docteur Ernest-Théodore Hamy, décide de "centraliser tous les objets relatifs à l'ethnographie provenant des missions, d'échanges ou d'acquisitions". Une exposition provisoire du Museum ethnographique des Missions scientifiques a lieu pendant six semaines au Palais de l'Industrie aux Champs-Élysées. Les collections sont celles prévues pour l'Exposition universelle de 1878. Elles sont américaines, asiatiques, africaines, océaniques mais aussi françaises. Devant le succès remporté à l'Exposition par ces dernières, une commission officielle étudie la possibilité de créer définitivement un musée.

4. Le Palais du Trocadéro. La Salle de France.

Le musée est créé par l'arrêté du 24 novembre 1879. Les locaux attribués sont ceux du Palais du Trocadéro, ceux-là mêmes qui avaient servi pour l'exposition. Un budget de personnel est alloué en 1880 et Ernest-Théodore Hamy est nommé conservateur du nouveau musée.

Les 30 000 pièces de la collection de départ proviennent de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, du Museum d'Histoire naturelle et du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. L'accroissement se fait ensuite principalement par dons, parfois de la part de

musées étrangers, à un rythme très élevé puisque les collections doublent en moins de dix ans.

Le premier classement établi suit les aires géographiques. Hamy le remplace rapidement par un autre, sans doute inspiré du travail de Jomard : "C'est une méthode naturelle basée sur l'ordre dans lequel se développent les besoins et les tendances de l'homme". Cela sous-entend l'universalité des besoins humains. Par manque de place, les collections asiatiques partent au musée Guimet.

Au Palais du Trocadéro, les collections sont principalement exotiques; la France y occupe une place mineure. Un assistant de Hamy, Landrin, décide de rassembler les collections sur les régions françaises dans la *Salle de France*. Dans cette salle d'une superficie de 130 m², il reconstitue des scènes traditionnelles paysannes à l'aide de mannequins et de mobilier : par exemple, une salle de ferme bretonne avec lits clos et personnages costumés. Ce principe a été repris jusqu'aux collections actuelles. Ce sont plus les vêtements de fêtes que les outils de la vie quotidienne qui sont exposés par Landrin. La salle de France rencontre un vif succès auprès du public.

Par manque de moyens, le musée n'assure que les fonctions de conservation. Il bénéficie cependant pour les collections françaises de l'aide de la Société des Traditions populaires, ainsi que de dons prestigieux de folkloristes. Les enquêtes lancées sont également une source précieuse d'enrichissement. Nous citerons notamment celle de Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires, sur les ustensiles et bibelots populaires.

A partir de 1926, le musée du Palais du Trocadéro, sous la dépendance du Museum d'Histoire naturelle, collabore étroitement avec l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris créé par Lucien Lévy-Bruhl, Marcel Mauss et Paul Rivet. Cette alliance lui permet de remplir des missions de recherche et d'enseignement.

Paul Rivet, directeur du Laboratoire d'Anthropologie du Museum d'Histoire naturelle depuis 1909, devient en 1928 directeur du Musée du Trocadéro. Avec l'aide de Georges Henri Rivière, son assistant, il décide de réorganiser les collections, de redéfinir le domaine du musée et de le déménager, car les locaux sont trop exigus. L'approche de l'Exposition universelle, comme en

1878, sert de déclencheur. Paul Rivet réunit les collections du Trocadéro et celles d'Anthropologie physique et de Préhistoire du Museum d'Histoire naturelle.

Le musée ferme ses portes en 1935. Le Palais du Trocadéro est démoli pour donner naissance deux ans plus tard à l'actuel Palais de Chaillot. L'État décide par décret du 1er mai 1937 de remplacer le musée d'ethnographie par le Musée de l'Homme, musée consacré aux collections exotiques et étrangères, vues sous l'angle anthropologique. Sous l'impulsion de Georges Henri Rivière, un département Art et Traditions populaires est créé au sein des musées nationaux, consacré à la France et aux cultures d'expression française. Paul Rivet lui en donne la charge, avec pour assistant André Varagnac, et définit des missions de conservation, de recherche, et aussi de vulgarisation.

Ce décret prévoit également la création de musées de plein air. Ceux-ci ne verront pas le jour.

5. Le développement en province.

Paul Sébillot dans l'introduction à l'*Annuaire des musées cantonaux de 1896-1897* donne quelques principes et instructions pour aider à la présentation des objets dans un musée local. Puis, en 1896, s'inspirant des principes développés par la section suédoise et le Nordiska Musset à l'Exposition universelle de 1878, il rédige avec Landrin, *Les instructions sommaires relatives aux collections principales d'objets ethnographiques*.

La Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire, fondée en 1895, joue également un rôle actif puisqu'elle incite à la création de petits musées dans toutes les villes où se tiennent ses congrès (Niort, Honfleur...).

Il faut citer enfin la réussite du Muséon Arlaten, créé à l'initiative de Frédéric Mistral, Major félibrige, érigé de 1899 à 1909 en Arles. Il est encore aujourd'hui tel qu'il a été conçu. Mistral y célèbre les valeurs chères aux félibres, les vertus paysannes et régionales. Comme pour les autres musées, on y trouve des scènes reconstituées, des mannequins, ainsi que des dioramas, l'un sur la visite à l'accouchée, l'autre sur la veillée de Noël.

A Paris comme en Province, ces musées ont recours au même type d'animation, et quelques critiques vont poindre. On reprochera un pittoresque de convention, une accumulation d'objets ne restituant pas toujours la réalité, et des lacunes.

II. LES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES ONT LEUR PROPRE MUSEE.

1. Le Palais de Chaillot.

Les collections du Trocadéro sont installées au Palais de Chaillot. George Henri Rivière est nommé conservateur du musée. Il en choisit la dénomination. Il le regrettera par la suite, car le terme restera figé face à l'évolution des sciences sociales.

En 1937, les collections du musée se développent suivant trois axes :

- le folklore au sens large, c'est à dire les maisons rurales, l'outillage et le mobilier, l'artisanat, les costumes, les objets d'art populaire
- les structures sociales
- les traditions et littératures orales.

Le musée a également vocation à coordonner la recherche scientifique dans le domaine du folklore, former des collections d'objets, publier, enseigner, organiser des musées de plein air, des expositions temporaire, favoriser le développement des musées de terroir. Ce domaine d'action large et complet ne sera réalisé qu'en partie.

Dès 1937, une chaire des Arts et traditions populaires est créée à l'Ecole du Louvre, puis une chaire folklorique en 1942. Le premier Congrès international du folklore est organisé et des enquêtes de terrain sont lancées. Puis survient la seconde guerre mondiale, durant laquelle trois chantiers sur l'architecture rurale, le mobilier traditionnel et les techniques artisanales auront quand même lieu.

En 1947, le musée participe à la création de la Société d'Ethnographie française et en abrite le siège. Cette société, très active, publie le *Mois d'ethnologie française* de 1957 à 1970, et *La Revue des Arts et Traditions populaires*. Elle lance plus d'une vingtaine d'expositions jusqu'en 1964, ainsi que des recherches sur le terrain.

Depuis la seconde guerre mondiale, la science du folklore et l'anthropologie sociale, jusqu'alors deux sciences distinctes, se sont rapprochées et ont donné naissance à l'ethnologie. Le regard du scientifique change : il observe les faits avec distance pour rechercher les invariants.

En 1945, un laboratoire de recherche est associé au musée, qui devient en 1966, par convention avec le CNRS, le Centre d'Ethnologie française.

Au cours des années, les dénominations changent : l'ethnographie folklorique devient l'ethnographie française, puis, en 1960, l'ethnologie française. Changements de noms qui recouvrent des changements plus profonds. En 1960, le champ d'action du musée est la société traditionnelle et la culture paysanne.

Georges Henri Rivière élabore scientifiquement les collections suivant une conception raisonnée. Il privilégie la collecte sur le terrain, lie acquisitions, projets de recherche et expositions temporaires. Face à l'exiguïté des locaux au Palais de Chaillot, il travaille à l'élaboration d'un grand projet de musée qu'il voudrait pédagogique et attrayant, plus conforme à la muséographie moderne.

2. Le musée du bois de Boulogne.

L'élaboration de ce projet va lui demander trente ans. Il le mène en collaboration étroite avec deux architectes, Jean Dubuisson et Michel Jausserand. Après hésitation, décision est prise d'installer le musée en bordure du Jardin d'acclimatation, à la place du Palmarium. Le terrain est concédé par la Ville de Paris par acte du 20 décembre 1954. C'est la première fois qu'un bâtiment est pensé pour être un musée. Sa structure sera en forme de T renversé.

Georges Henri Rivière veut réaliser trois musées en un seul : un musée grand public, un musée d'étude et une réserve de collections. Sa grande originalité est d'avoir voulu deux galeries différentes : une galerie d'étude, et une galerie culturelle. Suivant des principes muséologiques modernes, il veut donner aux expositions des formes différentes suivant la capacité d'assimilation du public concerné. Face aux difficultés rencontrées et au manque d'intérêt des tutelles pour l'ethnologie, il sera contraint de modifier son programme.

La galerie culturelle est ouverte le 11 juin 1975. Elle s'adresse au grand public. Sa présentation est attractive, avec des reconstitutions d'ensembles écologiques. A la demande de Georges Henri Rivière, Claude Lévi-Strauss en a dressé le plan. Elle comprend deux parties : *L'Univers et la Société* d'une part, *Pratiques et institutions* d'autre part. Les thèmes ont été illustrés dans la mesure du possible avec les objets les plus beaux des collections, et provenant de diverses régions. Sont mêlés objets, images, reconstitutions d'unités écologiques,

programmes audiovisuels et diaporamas. Une signalisation qui va du titre au petit texte et au panneau guide le visiteur dans son parcours.

La galerie d'étude ouvre le 2 février 1972. Elle s'adresse plus particulièrement aux spécialistes, étudiants et collectionneurs. Elle est constituée en programmes fortement marqués par les travaux classificatoires d'André Leroi-Gourhan. Le grand public peut avoir accès à cette galerie s'il le désire. Les objets sont présentés par catégories systématiques, séries, d'après leur typologie. La présentation est très dépouillée. Quatre mille objets sont exposés, ainsi que des diapositives, films et enregistrements sonores. Cent-six places de travail sont disponibles pour les chercheurs.

Un grand soin est pris pour l'installation des éclairages, ainsi que pour le mobilier de présentation et la signalisation. Le musée dispose également d'un centre culturel pour les expositions temporaires de 333 m², d'une salle de projection, d'un grand auditorium de 332 places équipé modernement, d'un auditorium d'enseignement de 80 places, ainsi que d'un ensemble documentaire très complet que nous traiterons dans la seconde partie de notre étude.

En 1969, lors de l'installation au bois de Boulogne, la conception du musée était tout à fait unique et innovante, et le succès qu'il remporta auprès du public en est un témoignage éloquent. Le rôle fondamental que Georges Henri Rivière a joué pour la mise en valeur des collections d'ethnologie, mais aussi d'une façon générale comme pionnier en muséographie mérite d'être souligné, notamment en ce qui concerne la prise en compte du public. A l'époque, il assure des cours de muséologie générale contemporaine aux Universités de Paris I et IV. Il compte encore aujourd'hui de nombreux adeptes.

Georges Henri Rivière prend sa retraite en 1967. Il est remplacé par Jean Cuisenier, directeur de recherche au CNRS.

Le 15 août 1971 se tiennent au musée le premier Congrès international d'Ethnologie européenne, et la neuvième Conférence générale du Conseil international des musées.

Depuis le début des années soixante-dix, il faut tenir compte de mutations affectant la société française, ainsi que des nouveaux champs et disciplines, comme la sociologie, le structuralisme, la psychanalyse, la sémiotique.

En 1992, Martine Jaoul, conservateur en chef du patrimoine, devient directrice du musée.

3. Musées en province, écomusées.

Des musées, parfois très prestigieux, se sont créés également en province. Si le Museon Arlaten est fidèle au dispositif d'origine, d'autres se sont adaptés à la société actuelle, comme le Musée alsacien, ou celui de Quimper.

L'intérêt de l'individu aujourd'hui pour ses racines et son patrimoine, ainsi que la loi de décentralisation de 1982, ont favorisé les créations de musées en province. Les autorités locales et régionales se sont saisies de l'opportunité pour redonner vie à des localités parfois oubliées.

Depuis 1972 se sont développés les écomusées et les parcs. C'est Georges Henri Rivière qui est à l'origine de la formule de l'écomusée. Le Musée des Arts et Traditions populaires ayant dû lui-même renoncer à la reconstitution en extérieur de maisons rurales, en raison de leur extrême diversité architecturale, ce sont les Parcs nationaux qui s'y sont employés. Dans ce cas, la population de la collectivité prend elle-même en charge la valorisation de son patrimoine.

III. AUJOURD'HUI, LE DEBAT

Actuellement, l'établissement manque cruellement de moyens, financiers et en personnel. Cette situation est catastrophique. Dans la galerie culturelle, par exemple, le non-remplacement des ampoules cassées conduit par moments à un parcours dans le noir complet, les montages audio-visuels sont en panne, ou bien on ne sait comment les mettre en marche. Certains objets sont cassés. L'ensemble paraît vieilli, les panneaux explicatifs sont trop longs à lire pour un public peut-être plus pressé. Tout l'appareil pédagogique est désuet, à une époque où les enfants sont familiarisés à l'apprentissage sur ordinateurs.

Il semble également y avoir quelques difficultés de cohabitation entre le musée, qui dépend de la Direction des Musées de France et est dirigé par Martine Jaoul, et le Centre d'Ethnologie française, dirigé par Martine Segalen. Les orientations prises ne sont pas toujours les mêmes, et ceci conduit à des tiraillements.

En ce qui concerne la "cohabitation" entre les deux équipes, le Centre d'ethnologie compte une vingtaine de chercheurs et le musée sept conservateurs. On parle de plus en plus de divorce entre le musée et le laboratoire. De l'avis d'un des conservateurs, il n'est pas question de divorce, car il n'y a jamais

réellement eu de mariage! En effet, chercheurs et conservateurs exercent deux métiers différents. La formation d'origine n'est pas la même, et le statut de l'objet muséal diffère : les conservateurs s'intéressent en premier lieu à l'objet lui-même, alors que pour les chercheurs, c'est la symbolique qui prévaut, et la lecture de l'objet à travers des grilles qui varient suivant les écoles.

Ce qui nous apparaît comme un atout, facteur de dynamisme, à savoir l'association d'un musée et d'un laboratoire, ne serait donc pour d'autres qu'un leurre.

Dans le rapport d'activité du Centre d'Ethnologie française, pour la période juillet 91-juin 93, sont indiquées les quatre grandes thématiques de recherche :

- la transformation des identités individuelles et collectives.
- les diverses formes prises par le lien social.
- l'analyse des formes de transmission.
- l'usage du corps dans la modernité.

Le centre est engagé dans des programmes internationaux et européens. Il remplit des fonctions de formation et d'enseignement et publie trimestriellement la *Revue d'ethnologie française*. Celle-ci présente des recherches en anthropologie conduites sur les cultures d'expression française, et propose un échange sur les mutations en cours de la société.

Le musée, lui, n'a pas encore pris ce parti d'actualisation. Il y a un débat autour de la notion d'*arts et traditions populaires*, sa pertinence aujourd'hui, et les limites à lui donner. Nous essayerons d'illustrer les différentes formes prises par le débat, ainsi que les idées avancées. La presse, générale et spécialisée, s'en est faite l'écho. Intellectuels et spécialistes de muséologie, ethnologues se sont exprimés, de façon plus ou moins partisane.

Nous citerons quelques articles aux titres particulièrement imagés parus dans la presse générale :

- Le Musée des ATP étouffé par ses racines, article d'Hélène Azera paru dans *Libération* du 29 août 1991.
- La chute de la maison Rivière, paru dans *Le Monde* du 9 janvier 1992.
- Faut-il brûler les ATP?, *Le Monde*, 16 juillet 1991.

Pour certains la lutte reste au niveau des idées, pour d'autres, elle s'accompagne de propositions concrètes. Il faut noter que le Musée des Arts et

Traditions populaires n'est pas le seul à avoir fait l'objet d'articles, mais aussi le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, le Musée de l'Homme, le Museum d'Histoire naturelle, le Conservatoire national des Arts et Métiers. Tous ces établissements ont d'ailleurs entrepris une rénovation, partielle ou totale.

Nous indiquons brièvement les grandes idées animant le débat.

1. L'accent est mis sur la diffusion.

Une des missions du musée est de présenter au public la notion de culture, mais aussi de métissage, et d'acculturation secrétée par la société actuelle. Des trois missions du musée : culturelle, conservatoire et scientifique, c'est sur la première que doit être mis l'accent aujourd'hui, c'est-à-dire diffuser au public les richesses du musée. Cette vision, que l'on pourrait qualifier de démocratisation culturelle et approche "marketing" ne dit pas pour autant que la demande doit complètement dicter l'offre.

C'est le point de vue de Monsieur Guibal, conservateur du Musée du Dauphiné. Dans l'étude qu'il a réalisé en avril 1992 à la demande du Directeur des Musées de France, il propose de définir ainsi le domaine du musée : les cultures françaises anciennes, contemporaines, régionales, immigrées et notamment les cultures urbaines.

Pour le redressement du musée, il propose des mesures très concrètes. Le système des expositions doit être modifié : expositions de synthèse et expositions temporaires doivent se répartir comme suit : 20 et 80% , avec pour ces dernières une durée supérieure à celle actuelle, de six à dix-huit mois.

Monsieur Guibal se positionne donc au niveau du débat d'idées, pour un élargissement du champ couvert jusqu'à notre époque. Concrètement, il propose trois scénarios :

- Un rapprochement avec le Musée de l'Homme et le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.
- En cas de maintien sur le site actuel, au bois de Boulogne, de très gros travaux sont nécessaires, au niveau du bâtiment et des structures. Peut-être y aurait-il possibilité d'extension dans le Jardin d'acclimatation, avec la création d'un musée de plein-air? Toutefois cela risque de poser des problèmes de différence de type de gestion, celle du jardin relevant d'une société privée.

- La délocalisation, et l'éclatement possible en plusieurs musées, par exemple sociétés rurales, urbaines, industrielles. Est-il utile de préciser que cette dernière solution n'a guère soulevé d'enthousiasme au musée?

Monsieur Guibal souligne donc la nécessité d'avoir une action vers l'extérieur, ainsi qu'une plus grande autonomie vis à vis de l'autorité de tutelle, la Direction des Musées de France. Le rapport est resté sans suite, car les moyens financiers pour réaliser les propositions n'ont pas été débloqués.

2. La notion d'identité culturelle. Vers un musée de la Société?

Pour Monsieur Cuisenier, directeur du musée de 1967 à 1992, la notion d'*Arts et traditions populaires* est aujourd'hui abusive, voire contradictoire. Tous les produits de consommation sont distribués dans l'ensemble de la France, ils ne sont plus la marque d'une localité ou d'une région, que ce soit au niveau de la fabrication aussi bien que de l'usage. Beaucoup proviennent même de l'étranger, Taiwan ou Hong Kong.

De plus, pour les collections passées, Jean Cuisenier s'interroge : est-ce la culture populaire que l'on a voulu représenter, ou bien une certaine culture, la "bonne", dont nous sommes fiers, et qui nous emplit de nostalgie? La nouvelle définition du domaine d'action serait plus en direction de tout ce qui différencie les groupes sociaux, les sociétés locales. Les sociétés aujourd'hui sont urbaines, les populations brassées, le tourisme et les moyens de transport font qu'il n'y a plus d'étanchéité. Cela conduit à des choix différents en matière de muséologie, et à l'acquisition d'objets tel un blouson de rocker, ce qui ne serait certainement pas du goût de Claude Lévi-Strauss, déjà choqué par la présence dans les collections du musée de la robe de scène en velours noir d'Edith Piaf.

Il faut faire un choix : le musée peut être celui du passé, de nos racines, donc des Arts et Traditions populaires. Ou bien le choix est fait d'ouvrir le champ au-delà de la moitié du vingtième siècle, et non plus limité à la culture populaire et paysanne. Le musée pourrait alors s'intituler : "Musée des arts et de la pratique sociale ordinaire".

3. Le musée de la civilisation rurale française et rien d'autre.

D'autres s'insurgent contre la banalisation de la discipline, et refusent des projets alternatifs qui menaceraient de disparition les collections actuelles. Un

musée concernant la société contemporaine peut se développer, mais ailleurs. Il pourrait s'intituler : "Musée du vécu contemporain".

En outre, le Musée des Arts et Traditions populaires ne serait-il pas plus critiqué que les autres musées en difficulté, et justement en raison de la nature de ses collections? N'est-ce pas le domaine de la culture française qui est mis en cause? Jean-René Trochet parle même de "hargne" à l'égard des traditions françaises, évoquant la difficulté que nous avons à assumer notre passé colonialiste.

Faudrait-il que Musée d'Histoire de la paysannerie française, il se consacre dorénavant à des manifestations plus d'actualité? Il est bon de souligner que ce musée est le seul en France à détenir un fonds d'une telle richesse sur la société paysanne rurale, et ne pas exposer ces collections serait enfouir un pan de notre mémoire.

Certains déplorent également que George Henri Rivière, pionnier en son temps, soit maintenant accusé d'être "réactionnaire".

De plus, si le domaine actuel des collections du musée est clairement défini, les évolutions possibles restent floues.

Claude Lévi-Strauss, qui est à l'origine du plan de la galerie culturelle - il déclare d'ailleurs ne pas reconnaître ses propositions dans ce qui a été réalisé - s'exprime dans un entretien avec Isac Chiva, en 1992. Il prend position contre l'objet "décoratif". Le musée est avant tout un terrain de recherche. Il doit transmettre les objets tels qu'ils sont, avec toute l'histoire qu'ils renferment. La présentation au public, elle, est secondaire. Il parle même de "prostitution" des objets à des fins éducatives.

Claude Lévi-Strauss est un historien, et c'est pour cette raison qu'il refuse un musée de la société, qui, selon lui, "exposerait les marques de la décadence actuelle".

Il a une position intéressante dans la mesure où il défend le droit au jugement sur l'objet, effectué par les conservateurs du musée et les chercheurs, et pense que ce jugement est le reflet de notre culture, à une époque donnée.

En conclusion, nous pourrions dire que la dénomination *Arts et Traditions populaires* paraît en effet désuète et figée. Jean Cuisenier propose de la changer pour *Arts de la pratique ordinaire*. A l'évidence, un changement de nom ne suffit pas à résoudre les difficultés actuelles. Nous pensons

personnellement que la crainte face à la perte de mémoire est légitime. On ne peut plus observer aujourd'hui les sociétés de la fin du XIXe et début du XXe siècle. Or l'ethnologie est une science basée en grande partie sur l'observation. Puisqu'il évoque des sociétés aujourd'hui disparues, le fonds du musée est très précieux . A ce titre, il devient aussi un musée d'Art et d'Archéologie, puisqu'il traite d'un passé mort. C'est peut-être ce qui nous attire aussi. Il ne doit pas disparaître.

L'unanimité est totale sur la nécessité d'assouplir la tutelle. La mise en concurrence pour l'octroi des crédits avec les musées des Beaux-Arts est déplorée. La formation des conservateurs à l'Ecole du Patrimoine ne tient pas compte des Arts et Traditions populaires, ce qui met dans l'embarras bien des collectivités locales qui décident de créer des écomusées.

Si les objets portent l'histoire en eux, qu'ils témoignent d'un passé, le musée qui les met en oeuvre -nous n'osons dire qui les présente- doit-il pour autant, lui aussi, ne pas évoluer, comme un témoin? Cela condamne l'intégralité de la structure à l'immobilisme. La question reste ouverte.

Personnellement, nous trouvons très intéressant que le débat soit celui de spécialistes, d'intellectuels, de journalistes. Cette pluralité est source de richesse, même si elle crée également des animosités.

En 1980 a eu lieu au Grand Palais une exposition , et Monsieur Cuisenier en a intitulé le catalogue *Hier pour demain* Nous partageons son point de vue sur la nécessité d'une continuité.

4. Les mesures concrètes prises par Martine Jaoul.

Le 30 septembre 1993, lors du discours de "rentrée", la directrice du musée, Martine Jaoul, a indiqué qu'un nouvel organigramme était en cours d'élaboration, de manière que chacun connaisse précisément sa place et son rôle dans la structure. A l'initiative de Martine Segalen, le même travail a été entrepris pour le personnel CNRS.

Les services ont été regroupés en quatre grands pôles :

- un service transversal, le Secrétariat général
- la Sécurité
- les Services Documentaires
- la Muséologie.

Actuellement, le musée est en pourparlers avec le Service National des Travaux au ministère de la Culture pour le choix parmi quatre d'un organisme de programmation qui viendra en observation quelque temps au musée et proposera des solutions.

Le musée a décidé de centrer son action sur l'accueil du public. Deux groupes de travail ont été lancés , l'un sur l'accueil, l'autre sur le rôle de l'informatique dans la structure.

Les travaux concernant la modernisation de la librairie, la création d'une cafétéria, l'aménagement des accès aux expositions suivant différents parcours possibles vont commencer en 1994.

Cet été enfin aura lieu, à l'initiative de la Société Mattel, une exposition sur la poupée Barbie. La directrice espère qu'elle rapportera un mécénat important ainsi qu'un accroissement substantiel du public. Grâce à cela, la date de l'exposition sur le Compagnonnage pourrait être avancée.

Le "décor étant posé", nous allons maintenant dans une deuxième partie rentrer à l'intérieur du musée, et présenter l'ensemble documentaire, également en proie à des difficultés.

UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE AU SERVICE D'UN MUSEE ET D'UNE DISCIPLINE

I. LES DIFFERENTS SERVICES.

Le Musée-laboratoire des Arts et Traditions populaires dispose d'une structure documentaire riche, globale, qui revêt des formes multiples à l'image de l'ethnologie elle-même, constituée à la fois d'observation, de parole, de son, d'image et de textes. Elle est essentielle pour compléter les collections d'objets, les mettre en valeur et permettre une démarche scientifique. Ces différentes structures sont des petites unités spécialisées ayant leur propre organisation, fonctionnement et budget. Elles semblent liées dans une même volonté de recherche et communication au public, et soumises aux difficultés qui agitent le musée. Des prises de décision au niveau de l'avenir du musée dépendent leur bonne marche.

Nous présenterons successivement la bibliothèque, les archives et la documentation photographique, la phonothèque, l'iconothèque, et le service des objets, en tentant de mettre en évidence les fonds détenus par les services, le rôle de chacun de ceux-ci dans la structure, les difficultés et les perspectives d'avenir.

Pour justifier un certain déséquilibre dans la présentation des services, nous ajouterons qu'à la fois au niveau de la structure globale, mais aussi de notre sujet d'étude, ils n'ont pas tous la même importance.

En 1937, un office de documentation folklorique est créé au Palais du Trocadéro. Il est chargé de recueillir les documents manuscrits, imprimés, les clichés photographiques, les films et les phonogrammes. Les imprimés constitueront le fonds de la bibliothèque, et, en 1939, les enregistrements sonores ceux de la phonothèque, le service des archives, quant à lui, conservant à la fois des documents écrits et des documents photographiques.

I. 1 LA BIBLIOTHEQUE

Elle est depuis juillet 1991 sous la responsabilité de Monsieur André Thill, conservateur en chef.

Nous aborderons la bibliothèque de manière plus fouillée que les autres services documentaires du musée. En effet, elle en est l'élément le plus important. Elle est aussi le cadre de notre stage, et renferme le fonds Charles-Brun.

Nous étudierons l'origine et la constitution des fonds, d'une très grande richesse, puis l'organisation et le fonctionnement actuel du service, les problèmes et projets.

En 1937, les collections de livres sont conservées par l'Office de documentation folklorique. Lors du déménagement du musée du Trocadéro vers le bois de Boulogne en 1969, la bibliothèque s'installe dans le nouveau bâtiment, où lui sont attribués des locaux : la salle de lecture de trente-deux places, des bureaux, deux étages de magasins, dont un espace de réserve. Depuis 1958, la bibliothèque est rattachée à la Bibliothèque de conservation du Musée du Louvre. Elle est dirigée par un conservateur d'Etat depuis 1981.

1. Les collections.

1.1 Les différents fonds.

Le champ couvert par la bibliothèque est bien sûr l'ethnologie française. Mais c'est un domaine vaste et varié, il n'est pas toujours facile d'en cerner les limites, à la fois spatiales, temporelles et thématiques.

Pour le fonds général, les collections portent donc sur les arts et traditions populaires, le folklore et l'ethnologie de la France métropolitaine, des pays français d'Outre-Mer, l'ethnologie générale, l'anthropologie sociale, culturelle, la méthodologie des sciences sociales.

Les fonds particuliers sont soit des dons et legs, soit liés à des enquêtes. Nous allons présenter les plus importants :

- Le fonds Soury-Vesque, sur la fête foraine et le cirque, qui s'articule tout à fait avec les recherches menées au musée.

- Un fonds déposé par l'Association des études tsiganes, ainsi que par le Centre de recherche et de documentation sur les sanctuaires et pèlerinages

- Le fonds Charles-Brun : Jean Charles-Brun, décédé en 1946, avait demandé à ses héritiers de céder sa bibliothèque au Musée des Arts et Traditions populaires. Ce fonds comporte des ouvrages en occitan, d'autres sur le régionalisme, l'enseignement, des contes, légendes et romans régionaux, des descriptions de monuments et sites provinciaux, des ouvrages historiques très révélateurs du mouvement régionaliste de la fin du XIXe siècle jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

- Le folkloriste Van Gennep a légué sa bibliothèque personnelle en 1957. Les ouvrages portent essentiellement sur le folklore.

- La bibliothèque Paul Delarue, constituée principalement de contes populaires. Elle est à la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires depuis 1961.

- Près de deux-cent thèses d'ethnologie, 3e cycle et doctorat d'Etat. La bibliothèque met également à la disposition du public les mémoires qu'elle reçoit de la Mission du Patrimoine ethnologique au ministère de la Culture. Les thèmes traités sont variés et illustrent les questions que la société actuelle se pose sur ses propres pratiques.

- Quelques pièces, comme des arrêts de la Cour du Parlement aux XVIIe et XVIIIe siècles.

- Des livres de prix, coutumiers, catalogues de vente par correspondance (Manufrance), ou de grands magasins (Samaritaine).

- La bibliothèque a elle-même constitué un fonds de dossiers rassemblant de la documentation sur les sujets fréquemment demandés par les lecteurs : les fêtes calendaires comme le Premier Avril, Pentecôte, la Sainte-Catherine, le Carnaval, l'Épiphanie, Noël; les épouvantails; les petits métiers...

Nous avons conservé pour la fin de cette présentation le fonds le plus prestigieux, qui fait la renommée de la bibliothèque : celui des impressions populaires et almanachs.

- Les impressions populaires

Ce fonds est constitué de trois mille pièces, datant de la période allant du XVI^e siècle à la première moitié du XIX^e. C'est la deuxième collection en importance en France, après celle de la Bibliothèque nationale. Mais dans celle-ci, les livrets ont l'inconvénient d'être dispersés dans les rayons. La Bibliothèque Municipale de Troyes, elle, en détient mille deux-cent.

Les impressions populaires sont tout à fait intégrées au fonds d'un point de vue thématique. Elles sont en effet un exemple typique de littérature populaire. Les colporteurs les transportaient de villages en villages dans leurs ballots, les proposant à l'acheteur parmi des rubans, fils, et images.

L'impression est de mauvaise qualité, en raison de l'usure des bois servant aux gravures.

Elles proviennent de cent-cinquante centres environ, les principaux étant Troyes, Paris, Epinal, mais aussi des centres moins connus comme Metz, Lyon, Tours, et d'autres même rares : Albi, Condé-sur-Noireau, Niort. Quelques unes sont étrangères. Il arrive aussi que lieux et dates ne soient pas indiqués, ou humoristiques : par exemple, chez Jean Coucou, à la Corne du Cerf, pour le *Sermon pour la consolation des Cocus*.

Les thèmes abordés sont variés : le religieux et la vie des saints, ouvrages de dévotion et cantiques, aventures de princesses et preux chevaliers, voleurs et bandits, conseils aux femmes et maris cocus, satires sociales, contes de fées, guides d'astrologie et d'alchimie, recettes de médecine, livres de moralité et bonnes manières, arithmétique, modèles de lettres, chansons... Ces thèmes reflètent les préoccupations des villageois, leurs conversations.

La bibliothèque possède souvent différentes éditions d'un même livret, ce qui permet d'étudier les variations dans le texte et l'illustration.

Ce fonds prestigieux a fait l'objet de nombreux articles et études. Marie-France Noël, ingénieur de recherche au musée, a réalisé un *Catalogue raisonné des impressions populaires conservées à la bibliothèque du Musée National des*

Arts et Traditions populaires. Elle a créé une base de données en 1978, Almanak, intégrée au système Mistral du ministère de la Culture depuis 1985.

- Une très belle collection d'almanachs populaires . Nous citerons pour les plus connus le *Messenger boiteux*- pour ce dernier, la collection va jusqu'à nos jours- ou le *Grand calendrier et compost des bergers*.

- Enfin, un fonds de chansons datées (6700) dont une centaine datant du XVIIe et XVIIIe siècle, sept cent pasquilles lilloises du XIXe siècle, six cent chansons de colportage de la deuxième moitié du XIXe siècle, sept cent chansons de la période 1860-1900.

1.2 Les collections actuelles en chiffres.

Le fonds.

- ouvrages : plus de 80 000 volumes, dont 5000 antérieurs à 1800.
- périodiques : plus de 2000 titres de périodiques, dont 513 vivants. 2/3 sont des périodiques français, 1/3 des périodiques étrangers.
- impressions populaires : plus de 2300 pièces.
- almanachs : 800 pièces environ.
- fonds de chansons datées : 6700.
- thèses d'ethnologie : 300.
- mémoires de la Mission du Patrimoine ethnologique : 400

1.3 L'enrichissement.

- ouvrages

La répartition est la suivante : 1/3 d'achats, 2/3 de dons et échanges, dont le dépôt légal de la Bibliothèque nationale.

Les achats dans les librairies d'occasion ou en salle de vente sont aussi une source d'enrichissement. Cela ne s'est pas produit récemment.

En 1992, 1428 livres se sont ajoutés au fonds, dont 389 par achat.

Les crédits pour achat de livres, d'un montant de 100 000 francs, proviennent de La Direction des Musées de France et du Centre d'Ethnologie française, laboratoire du CNRS.

En ce qui concerne le choix des ouvrages, ils sont en général achetés au coup par coup, en fonction des demandes exprimées en salle de lecture, des besoins de recherche du Centre d'ethnologie, des expositions qui se tiennent au musée. Le dépouillement de Livres-hebdo est également utilisé.

Dans la limite des moyens financiers dont elle dispose, la bibliothèque fournit aux chercheurs du Centre d'Ethnologie française et aux conservateurs la documentation qui leur est nécessaire et suit leurs recherches.

La bibliothèque s'attache également à enrichir tous ses fonds particuliers et spécialisés, comme le cirque, le fonds en langues vernaculaires ainsi que ses points forts : les almanachs, impressions populaires et fonds locaux.

- Périodiques.

Sur les 513 titres de périodiques vivants, 368 sont français et 145 étrangers. Les abonnements ne représentent que 56 titres de périodiques. Le budget pour 1992 est de 83 000 francs.

Il faut noter l'importance du rôle joué par la revue *Ethnologie française*, éditée par le musée, qui sert de monnaie d'échange avec 150 organismes. Toutefois, la subvention de la RMN à cette revue ne fait que décroître, compromettant ce rôle.

2. Le Personnel.

Actuellement, le personnel de la bibliothèque s'élève à six personnes :

- un conservateur en chef
- une bibliothécaire
- deux agents de surveillance qui accomplissent des tâches de magasiniers (personnels de la Direction des Musées de France)
- deux relieurs, ouvriers professionnels.

Un poste de secrétaire administratif est actuellement non pourvu. La personne qui l'occupera sera chargée d'un travail de bibliothécaire-adjoint. La

bibliothèque bénéficie occasionnellement de vacataires de l'Entraide des travailleurs intellectuels, association chapautée par le ministère de la Culture.

3. La bibliothèque et son environnement.

3.1 La tutelle.

Martine Jaoul, conservateur en chef, est directrice depuis un an du Musée national des Arts et Traditions populaires. Martine Segalen, elle, dirige le Centre d'ethnologie. C'est donc une direction bicéphale.

Les dossiers du personnel de bibliothèque sont à la Direction des Musées de France (DMF). Ces personnels ne sont pas détachés, mais mis à la disposition du musée.

Au niveau des crédits d'acquisitions, une moitié provient de la DMF, l'autre du CNRS. Les crédits de fonctionnement, eux, sont gérés par le musée.

3.2 Prêt-inter.

La bibliothèque a répondu à 139 demandes en 1992, émanant principalement de bibliothèques universitaires (départements d'histoire, ethnologie, religion) et des grosses bibliothèques municipales (fonds local).

3.3 Les bibliothèques complémentaires.

Il n'y a pas véritablement de coopération avec les bibliothèques de domaines similaires ou complémentaires.

La Bibliothèque du Musée de l'Homme possède des fonds qui sont complémentaires, puisqu'il s'agit de l'ethnologie et de la préhistoire. Toutefois, la France est peu représentée. Un travail de coopération serait certainement bénéfique aux deux organismes, mais pour l'instant cela n'est pas.

La bibliothèque échange ses listes d'acquisitions avec deux organismes :

- Le Centre d'Ethnologie et Sociologie comparée de Paris X , dont la collection s'élève à 40 000 volumes
- Le Laboratoire d'Anthropologie sociale du Collège de France.

4. Le Public.

Le public des lecteurs à la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires est un public extrêmement varié, qui va du simple curieux au spécialiste. En effet, de par la nature même du fonds, tout le monde peut y trouver un intérêt. Si c'est un lieu commun que de le dire, il n'en est pas moins vrai que d'une certaine façon chacun a la curiosité de ses racines, et, à un moment ou à un autre se pose des questions sur tout ce qui faisait le quotidien de ses aïeux, et qui a aujourd'hui disparu : métiers anciens, traditions, techniques.

Les spécialistes trouveront à la bibliothèque une offre à la fois très large -l'ethnologie y est traitée sous des aspects multiples-, mais aussi profonde -sujets très pointus avec une documentation approfondie-.

La multiplicité des fonds particuliers, la richesse des collections, l'unicité du fonds sont donc à mettre en parallèle avec la grande diversité du lectorat, qui en est une conséquence. La bibliothèque est fréquentée par un public interne : les chercheurs du Centre d'ethnologie, les conservateurs, et externe , ou extérieur : des spécialistes, étudiants de l'Ecole du Louvre, de l'Université de Nanterre, de grandes Ecoles comme l'Ecole Boule, architectes, journalistes, enseignants, cinéastes, folkloristes.

En 1992, la bibliothèque a reçu 1493 lecteurs extérieurs à l'établissement, pour trois jours d'ouverture hebdomadaire. 11698 documents ont été communiqués, dont 7659 aux lecteurs extérieurs. Il s'agit pour 50% de monographies. La communication aux chercheurs est plus difficile à comptabiliser, et est évaluée forfaitairement à 3900 documents.

Ces chiffres à première vue ne sont pas élevés. Mais il faut noter que la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires est une bibliothèque très spécialisée. Elle est située à Paris, mais légèrement excentrée. Actuellement, elle ne fait pas beaucoup de publicité pour ses services. En raison de sa pénurie en personnel, elle serait dans l'incapacité d'accueillir un public plus abondant.

5. Mise en valeur des collections.

5.1 Les catalogues.

Egalement par manque de personnel, la bibliothèque n'est pas en mesure d'offrir un catalogue complet de ses collections. Le catalogue existant est un catalogue manuel sur fiches. Chaque ouvrage fait l'objet de multiples entrées, et l'indexation matière est très fine. Certains catalogues sont consacrés à des fonds particuliers.

Pour les monographies :

- Catalogue Auteurs-anonymes
- Catalogue géographique par régions, départements
- Catalogue alphabétique Matières
- Catalogue du fonds Charles-Brun
- Catalogue du fonds Van Gennepe
- Catalogue des rapports à la Mission du Patrimoine ethnologique au ministère de la Culture.

Pour les périodiques :

- Périodiques français : catalogue au titre, collectivité éditrice, lieu et matières
- Périodiques étrangers : catalogue au titre et pays

La bibliothèque propose également un catalogue de ses nouvelles acquisitions.

Pour les impressions populaires : catalogue au titre et par thèmes

Pour les chansons : trois catalogues alphabétiques au titre pour les chansons de colportage, les chansons du XVIIe et XVIIIe siècle, et les chansons de 1860 à 1900.

Cet accès riche est complet met en valeur le fonds et en permet une large utilisation. Il reste que c'est un gros travail de duplication de fiches, rappel de vedettes et intercalation. De plus, les longs blocs de fichiers en bois dans la salle de lecture ne contribuent pas à donner une image de modernisme.

5. 2 Le plan de classement.

Les chercheurs du Centre d'Ethnologie française et les conservateurs bénéficient de l'accès direct aux rayons, mais pour le public extérieur, il ne dispose dans la salle de lecture que des fichiers, une petite collection d'usuels et quelques sommaires de revues.

Le plan de classement est original:

Les ouvrages sont classés prioritairement à la localisation du sujet traité (province et département), par exemple, en Bretagne pour un ouvrage sur les pêcheurs bretons. Cette classe, nommée classe A est numérique, avec subdivisions, et selon deux formats d'ouvrages.

La classe E concerne les ouvrages sur les pays étrangers.

Lorsque l'ouvrage porte sur un sujet traité théoriquement, sans localisation, il figure dans la classe B, classe alphabétique à trois lettres. Pour donner des exemples, on indiquera COS pour costumes, SOC pour vie sociale, TCH pour techniques.

La classe C, elle, recouvre de grandes disciplines comme la philosophie, la sociologie.

Ce plan de classement est source de plusieurs difficultés :

L'énumération des différentes classes laisse présager les problèmes d'orientation que rencontre le non-initié. La recherche en rayon n'est pas aisée. De plus il faut combiner au sujet le format. Les subdivisions géographiques à chiffres ne sont pas pratiques et demandent une lecture attentive. De l'avis d'un lecteur qui indiquait la cote d'un livre par téléphone, elles sont absolument imprononçables.

A la complexité, notamment pour un personnel vacataire, s'ajoute le manque d'actualisation. Certaines régions sont introuvables, comme l'Aquitaine. Des regroupements de départements varient d'une époque à l'autre, et des ouvrages se retrouvent à cheval sur plusieurs classes.

Les disciplines évoluent aussi suivant les époques, naissent et disparaissent, ou du moins occupent une place plus ou moins grande, et donc nécessitent un niveau de développement plus ou moins précis. Par exemple, culture et élevage étaient très importants du temps de la France rurale. Aujourd'hui beaucoup d'ouvrages traitent de la France urbaine, sous un angle plus sociologique. La transformation des rapports entre l'homme et la femme, dans la vie quotidienne notamment, est un sujet qu'il est difficile de classer dans le plan existant, qui offre par ailleurs un regroupement curieux : GIP pour société initiatique, scoutisme, gitans et juifs.

Un rajeunissement pourrait déjà consister en une simplification des cotes chiffrées. Certains termes aujourd'hui désuets mais correspondant à une réalité du passé peuvent être conservés. De nouvelles notions sont à inclure, par exemple le rapport à l'espace paysage et l'espace domestique. De nombreux ouvrages traitent de la société urbaine et des interrelations, rapport entre l'identité culturelle et le monde extérieur, le paysage; les populations françaises et d'origine immigrée.

5.3 Coopération scientifique.

La bibliothèque rédige, en lien avec un chercheur du Centre d'Ethnologie française, la partie française de l'*Internationale Vorkundliche Bibliographie*, la seule bibliographie internationale d'ethnologie mondiale.

6. Constat des difficultés, projets.

La mise en valeur des collections, le service rendu au public, sont, dans les conditions actuelles, en moyens et en personnel, effectués de manière optimale, mais parfois avec difficulté, ce qui est la source d'une certaine démobilité de la part d'une partie du personnel.

L'enrichissement d'un fonds reposant en grande partie sur les dons et échanges n'est pas satisfaisant, ne garantit pas la cohérence et ouvre la porte à des lacunes.

La bibliothèque aimerait mener à bien le catalogage exhaustif de ses fonds. Tant qu'elle ne bénéficiera pas de personnel supplémentaire, elle ne pourra accomplir l'ensemble de ses missions. Une extension de la surface en magasins, ainsi qu'une meilleure disposition des locaux faciliteraient grandement le

travail. La modernisation du matériel est également urgente, ainsi que celle de la présentation des collections dans la salle de lecture.

La question d'actualité est bien sûr celle de l'informatisation de l'accès aux collections. Le public la réclame. L'équipe de la bibliothèque, elle, est partagée sur ce sujet. L'inquiétude principale est le manque de personnel pour réaliser cette informatisation.

Il est à noter que la bibliothèque dispose de deux personnes pour la reliure, tâche qui pourrait être confiée à un établissement extérieur à moindre frais.

Il semble qu'au fil du temps, et peut-être à l'image du musée lui-même, la bibliothèque ait perdu de vue ses objectifs. Aujourd'hui, elle se préoccupe essentiellement de ses moyens. Devant leur pénurie, elle s'organise dans une sorte de survie. La redéfinition claire et nécessaire de ses objectifs, préalable à toute réorganisation, est liée en partie aux objectifs que le musée se donnera lui-même. C'est ensuite que pourra s'inscrire une opération d'informatisation.

Les différents scénarios pour une informatisation.

La mise en place de l'informatisation nécessitera un personnel supplémentaire, notamment au niveau de la rétroconversion des fichiers.

Elle permettra la modernisation de la bibliothèque, l'amélioration de l'accès aux collections, l'ouverture de la bibliothèque vers l'extérieur. Plusieurs choix sont à faire.

Martine Segalen, directrice du Centre d'Ethnologie française, souhaiterait une collaboration informatique avec la Bibliothèque du Laboratoire d'Ethnologie et Sociologie comparée de Paris X, et la Bibliothèque du Laboratoire d'Anthropologie sociale du Collège de France, qui participent toutes deux au réseau CCO, réseau des bibliothèques du CNRS. Ce souhait est légitime, et les fonds ont en effet une grande parenté. L'inconvénient de cette solution serait de couper la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires des grands réseaux de bibliothèques, notamment de celui de la Réunion des Musées Nationaux.

Une collaboration serait envisageable avec la Bibliothèque du Musée de l'Homme. Les fonds sont très complémentaires. Mais il ne semble pas y avoir actuellement de désir de coopération entre les deux établissements. La Bibliothèque des Arts et Traditions populaires a récemment interrompu l'envoi de la revue *Ethnologie française* ne recevant rien en échange. Ce rapprochement

aurait eu l'avantage de permettre la constitution d'un thésaurus commun, et une vision plus globale pour le lecteur, chercheur en ethnologie.

Enfin, une troisième possibilité serait la participation au réseau des Bibliothèques des Arts de la Direction des Musées de France. Les domaines, s'ils se recoupent pour une partie, par exemple en ce qui concerne le mobilier, sont par ailleurs très différents. Là encore les Beaux-Arts risqueraient d'être prédominants.

En outre, la bibliothèque ne peut développer son informatisation sans tenir compte des autres partenaires de la structure documentaire du musée, et de la Bibliothèque de France. Elle pourrait également travailler en lien avec de grandes bibliothèques étrangères dans le même domaine.

Nous avons vu dans cette présentation de la bibliothèque et de ses activités que la richesse de ses collections est son grand atout. Elle connaît actuellement des moments difficiles, principalement en raison de pénurie de moyens financiers, mais aussi parce qu'elle est touchée par la vague de redéfinition qui soulève en ce moment le musée. Elle n'est pas seulement spectatrice dans ce débat. C'est le moment pour elle aussi de reconsidérer ses missions et priorités.

I. 2 ARCHIVES ET DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE.

Placé sous la responsabilité de Jacqueline Christophe, le service des archives possède deux fonds distincts : les archives-textes et les archives-images.

1. Les archives-textes.

Ce service compte plus de 8664 pièces inventoriées dont le catalogue complet est en cours de réalisation. Elles sont d'origine juridique, comptable, militaire, administrative, religieuse, familiale, festive.

Les archives se répartissent en trois ensembles, comme suit :

- les enquêtes
- les archives du musée
- les manuscrits inventoriés.

1.1 Les enquêtes.

Elles sont diverses :

- certaines ont été réalisées pendant la deuxième guerre mondiale : sur l'atlas folklorique (1941), le calendrier (1942), le mobilier traditionnel (1941-1946), les techniques artisanales (1942-1946), l'architecture rurale (1947).

- Deux études pluri-disciplinaires ont alimenté un fonds important : une sur l'Aubrac (1964-1965), une sur le Châtillonnais (1966-1968).

- Enfin, des enquêtes réalisées par des organismes extérieurs sont conservées au musée. Elles portent sur l'ancienne agriculture, le folklore enfantin, l'alimentation traditionnelle, la forge de village, les usages des moissons, les jeux traditionnels, la céramique.

La richesse et l'extrême diversité des sujets abordés rendent le fonds unique.

1.2 Les archives publiques et privées.

Un fonds d'archives publiques concerne l'histoire du musée, son organisation, ses activités, de la documentation sur les expositions qui s'y sont tenues, des dossiers documentaires, des comptes-rendus de réunions scientifiques.

Le fonds d'archives privées est très riche : il comporte des archives familiales, un fonds spécialisé sur le cirque, ainsi que des archives léguées par Arnold Van Gennep, Jean Charles-Brun, Georges Henri Rivière.

1.3 Les manuscrits.

Des pièces anciennes datent du XVI^e siècle, d'autres sont contemporaines, constituées de textes manuscrits ou dactylographiés.

Le fonds renferme également des pièces de marionnettes, des monographies, des thèses et mémoires d'ethnologie, d'anthropologie.

1.4 L'accès aux documents.

Les classements varient suivant les documents concernés. Les dossiers documentaires ont des accès multiples : alphabétique matières, alphabétique géographique. Le classement des enquêtes change suivant les époques. Quant aux manuscrits, ils sont répertoriés dans un catalogue auteurs-anonymes et matières-géographie.

2. Les archives-images, ou la photothèque.

2.1 Les collections.

Le fonds compte 250 000 clichés et 130 000 cartes postales sur l'ethnologie de la France. L'accroissement est de 4500 références supplémentaires par an.

Au fonds d'origine du Musée du Trocadéro se sont ajoutés les travaux du laboratoire photographique du musée, et les documents rapportés par les chercheurs lors de leurs enquêtes de terrain. Le fonds photographique comporte des clichés noir et blanc, des diapositives, des microfiches et des microfilms.

La collection de cartes postales, outre le fonds ethnologique, comprend quelques fonds spéciaux :

- le fonds Van Gennep de 3000 cartes postales sur le folklore européen.
- Le legs G. Soury sur les thèmes du cirque, de la fête foraine, de la ménagerie, des parcs zoologiques.
- Le legs Charles-Brun sur le régionalisme et le folklore.

Suivant leur date d'arrivée au musée, les documents sont classés d'abord géographiquement, puis depuis 1977 chronologiquement. La base informatique permet de les retrouver.

2.2 L'accès aux collections.

L'accès au fonds photographique est informatisé depuis 1977. Un thésaurus ouvert de 10 000 termes réparti en quarante-cinq classes a été élaboré par l'équipe de la photothèque aidée par les chercheurs du musée. Appelé thésaurus

Photothèque-ATP, il couvre les grands domaines de l'ethnologie française, avec parfois plus de précision pour les sujets qui font particulièrement l'objet d'une étude au musée-laboratoire. Des interrogations sont possibles à partir du terminal mis à la disposition du public à la photothèque.

Les cartes postales sont également analysées à l'aide du thésaurus Photothèque-ATP, avec une grille d'indexation originale supplémentaire. Un lecteur de microfiches relié au terminal permet de consulter la banque de cartes postales. Elles apparaissent automatiquement suivant la demande et la sélection effectuée par le lecteur. Il est possible de faire un gros plan sur un détail d'une carte.

Depuis le 1er Janvier 1993, un service minitel permet à chacun de consulter la base Photos-Cartes postales de son domicile, par le 36-14 code Joconde, puis Photos, grace au logiciel Mistral du ministère de la Culture. Les interrogations sont possibles par mots-clés, régions, départements et communes. Cet accès grand public valorise beaucoup les collections.

Dans l'ensemble, le service des archives reçoit le même type de public que la bibliothèque.

I. 3 LA PHONOTHEQUE.

Les collections ethnologiques de documents sonores sont conservées par le service de la phonothèque, provisoirement sous la responsabilité du directeur de la bibliothèque, Monsieur Thill. Ce service est en réorganisation. La collection très riche comprend 73 470 phonogrammes, répartis en trois fonds : original, publié, spécifique.

1. Les différents fonds.

1.1 Le fonds original.

Il s'agit principalement de documents sonores enregistrés sur bandes magnétiques, et non publiés : entretiens, littérature orale, musique.

La limite géographique est l'ethnologie des pays de culture française, ce qui recouvre une grande diversité : Antilles, Belgique, Canada français, Iles Anglo-

normandes, Iles de la Madeleine, Iles des Mascareignes, Louisiane, Nouvelle Ecosse.

1.2 Le fonds publié.

Ces collections discographiques proviennent de dons institutionnels français ou étrangers, et sont utilisées pour les expositions et cycles de formation.

1.3 Le fonds spécifique.

Il comprend deux collections :

- L'intégralité de l'émission *Les Français donnent aux Français* , don de Radio-France.

- Des documents enregistrés à partir de disques et émissions de radio constituant le fonds sonore du musée de la Chanson.

2. L'enrichissement du fonds, les projets de développement.

Ce service ne dispose pas de beaucoup de crédits pour l'enrichissement de ses collections. En effet, il bénéficie des documents sonores rapportés par les chercheurs lors de leur travail sur le terrain. En outre, il effectue lui-même de nombreux enregistrements.

Il reçoit le dépôt de la Bibliothèque nationale en ce qui concerne les musiques françaises enregistrées . La bibliothèque, elle, est dépositaire des partitions. Le Musée de la Chanson est en projet, et devrait rassembler les documents graphiques, iconographiques, sonore, et des objets célèbres, telle la robe de scène en velours noir d'Edith Piaf.

Actuellement, et dans ce but, le service travaille à l'enregistrement sonore de chansons jusqu'à maintenant uniquement sur partitions.

I. 4 L'ICONOTHEQUE.

Sous la responsabilité de Monsieur Maguet, conservateur du patrimoine.

1. Les collections.

L'iconothèque renferme un fonds de 80 000 documents : estampes, peintures, dessins et éléments d'impression. C'est le fonds le plus important d'imagerie populaire en France, et le troisième pour l'imagerie religieuse.

Certains documents sont conservés pour leur ancienneté, d'autres parce qu'ils proviennent d'un centre de production particulier : collections d'imageries des centres classiques du XVIe au XVIIIe siècle, centres de l'Est au XIXe siècle. Les collections comprennent aussi des cartes à jouer, des dessins réalisés par des conscrits ou des compagnons, des relevés exécutés par des artistes lors de campagne ethnographique.

Monsieur Maguet, différencie ce qu'il appelle les *documents objets*, produits *par* la culture populaire, et les *documents descriptifs*, produits *sur* la culture populaire.

2. Le public.

Le public est plus restreint que celui de la bibliothèque. En majorité, il s'agit d'érudits locaux, chercheurs et ethnologues, documentalistes, spécialistes, éditeurs.

Ces utilisateurs savent de manière précise ce qu'ils recherchent. Le service n'accueille pas de simples curieux, et dit ne pas être en mesure de le faire.

3. L'accès.

Le taux de recouvrement du fichier papier est de 100%. Le fichier informatique, mis en place depuis sept ans, ne référence que 20% des documents. C'est un clône de la Base Joconde du ministère de la Culture sur le logiciel Mistral. Couplé avec un vidéodisque, il permet de visionner une petite partie des estampes.

Le service a entrepris un gros travail d'informatisation, selon les normes et en lien avec d'autres musées.

4. Activités.

L'iconothèque participe aux expositions du musée, et à des expositions à l'extérieur. Elle organise elle-même des présentations thématiques temporaires.

Au niveau de la recherche, Monsieur Maguet anime le GRALL, groupe de recherches anthropologiques sur les activités ludiques.

I. 5 LE SERVICE DES OBJETS.

Ce service, sous la responsabilité de Béatrice Pannequin, renferme les collections d'objets.

Dans un premier temps, nous n'avions pas pensé le citer comme faisant partie des services documentaires. Il nous est apparu au fur et à mesure de notre "immersion" dans le musée qu'un objet est un document, au même titre qu'un livre, ou un disque. Nous irions même jusqu'à penser que dans la structure du musée-laboratoire, l'objet prime.

La collection d'objets à trois dimensions compte 87 000 pièces. De toutes tailles, ils sont représentatifs de la culture française populaire à l'époque préindustrielle. Même si aujourd'hui les collections s'ouvrent au monde urbain, c'est le monde rural qu'elles reflètent essentiellement, surtout pour les périodes du XVIIIe et XIXe siècle. Quelques objets plus anciens ont été fournis par des fouilles archéologiques sur la période carolingienne. La majeure partie des collections provient de collectes sur le terrain.

Ces objets alimentent la galerie culturelle, la galerie d'étude, les expositions temporaires pour une partie. Ils sont conservés par grandes catégories et ordre d'arrivée. Un catalogue d'abord manuel puis informatisé en permet l'accès. Il est très détaillé sur la description de l'objet et sa fabrication.

II. REFLEXIONS SUR LA STRUCTURE DOCUMENTAIRE AU MUSEE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES.

1. LA SITUATION ACTUELLE.

Le seul guide présentant dans le détail chaque service sous une même couverture date de trente-trois ans.

La structure actuelle de la documentation au musée est morcelée. Chaque service se consacre à la conservation et la mise en valeur d'un ou plusieurs supports dont il a la responsabilité. Les ouvrages et partitions de musique sont à la bibliothèque; les manuscrits, photos et cartes postales aux archives; les estampes à l'iconothèque; les documents sonores à la phonothèque.

Il n'y a pas de coopération documentaire à proprement parler. Le lien est fait d'une part, par des utilisateurs en général communs, d'autre part, par le domaine d'acquisitions : l'ethnologie française. Il peut y avoir une certaine différence d'interprétation du domaine et de ses limites suivant les responsables de services. Dans l'ensemble, les orientations sont les mêmes.

Les chercheurs jouent un rôle important à l'intérieur de cette structure, dans la mesure où ils utilisent les différents fonds, mais aussi font bénéficier les services de leur propres productions écrites ou documentaires de terrain.

Si certaines collections sont originales, d'autres sont communes aux différents services : par exemple la documentation sur le cirque, ou les legs Charles-Brun et Van Gennep.

Chaque service a sa propre organisation, est informatisé ou non. La bibliothèque n'est pas informatisée du tout; les recherches se font à partir d'un fichier à l'indexation matière très fine. Le service de la Photothèque, informatisé depuis 1977, offre depuis quelques mois un accès minitel à ses références. Quant à l'iconothèque, le responsable y a entrepris lui-même un gros travail d'informatisation.

Nous réalisons donc qu'il y a grande disparité d'un service à l'autre sur ce plan. Sans en connaître la raison précise, nous constatons que c'est le support écrit aux Musée des Arts et Traditions populaire qui souffre le plus d'un retard dans sa mise en valeur grâce aux techniques modernes. Est-ce dû au support lui-

même, ou peut-être à la formation et à la culture des personnes qui ont la responsabilité des services liés à l'écrit?

Il n'y a pas de libre accès aux collections, excepté pour les chercheurs et conservateurs du musée, suivant des conditions précises.

Enfin, il n'y a pas de coopération documentaire au niveau des acquisitions.

2. VERS UN SERVICE MULTIMEDIA ?

Ces dernières années ont vu la multiplication des médiathèques publiques et médiathèques spécialisées, comme à la Cité des Sciences à la Villette. Aujourd'hui, l'utilisateur de services documentaires se préoccupe d'avantage du thème de sa recherche que de la nature des documents. C'est donc une amélioration du service rendu, un enrichissement que de lui proposer en un même lieu des documents de nature diverse.

Un service multimédia convient-il plus à une bibliothèque de lecture publique qu'à une bibliothèque spécialisée? Il ne semble pas, puisque la Bibliothèque Publique d'Information, ainsi que la Médiathèque de la Cité des Sciences rencontrent un vif succès. A la Bibliothèque de Beaubourg, les différents supports coexistent sur le même niveau, mais en des espaces distincts.

Faut-il aussi tenir compte des modalités de consultation, c'est-à-dire l'emprunt ou la consultation sur place? Dans ce dernier cas, l'établissement doit posséder un appareillage complet et multiple pour permettre l'accès à tous les types de documents.

Y a-t-il une spécificité du public au Musée des Arts et Traditions populaires, et quel serait l'apport d'un service multimedia pour ce public?

Dans l'ensemble, les services ont le même public, quoique la bibliothèque recoivent plus de simples curieux et non-spécialistes que l'iconothèque.

Nous pouvons discerner trois ensembles , qui nécessitent des approches différentes :

- les chercheurs du Centre d'ethnologie
- les conservateurs du musée
- les lecteurs extérieurs :

- spécialistes, ethnologues, universitaires
- étudiants
- amateurs "professionnels"
- simples curieux

Chaque service doit jongler avec ces différents publics, qui n'ont pas les mêmes attentes.

Les orientations des chercheurs du CNRS ne sont pas toujours les mêmes que celles prises par les conservateurs du musée, et les services documentaires face à cet écartèlement peuvent avoir des politiques différentes : suivre les chercheurs dans leur sujet très pointu, même s'il semble s'écarter de la définition du domaine de compétence du musée, ou non. Pour cette raison, certains pensent que la rupture est proche entre le musée et le laboratoire.

A la bibliothèque, les chercheurs et conservateurs, s'ils ont recours au fichier, consultent beaucoup le rayon où sont exposées les nouveautés, ainsi que les livres directement en magasins. Le visiteur extérieur, lui, a essentiellement recours au fichier.

Si les chercheurs sont conscients de l'ensemble documentaire dans lequel ils peuvent puiser, c'est loin d'être le cas pour le public extérieur. A l'intérieur d'un service, aucun panneau ne le lui rappelle. Un petit dépliant à l'accueil le lui signale de façon sommaire, et le personnel bien sûr l'en avertit si la question se pose.

Pour ce public en particulier, un libre accès minimum avec une présentation multimedia seraient très utiles. La simple vision des livres, photos, disques réunis dans un même lieu lui révélerait une richesse insoupçonnée.

3. LES DIFFERENTS SCENARIOS.

Lorsqu'il s'agit de l'évolution des services documentaires, on ne peut faire abstraction des débats actuels autour de la définition du domaine de compétence du musée, c'est-à-dire les limites à donner aux collections, la restructuration de l'espace, les missions prioritaires, et enfin une possible scission entre le musée et le laboratoire. Cette situation conduit à des prises de décisions qui sont fondamentales pour la documentation.

Nous exposerons les grandes lignes des différents scénarios, qui, puisqu'il faut tenir compte des réalités financières et de personnel, pourraient être vus comme allant du plus réaliste au plus utopique.

Il nous semble que quelle que soit la solution envisagée, il est primordial que les responsables de chaque service prennent conscience de la nécessaire création d'un réseau documentaire au sein du musée, et ne tentent plus de défendre la promotion de leurs collections individuellement. C'est la condition minimum pour réellement assurer le service public et la valorisation du patrimoine.

3.1 La réalisation d'un guide des services documentaires.

Il en existait un très détaillé réalisé en mars 1970, intitulé *Guide d'orientation documentaire*. En quarante pages, il indiquait successivement pour chaque service l'origine des fonds, et l'accès aux collections. Cette brochure a beaucoup vieilli. Actuellement, les services sont répertoriés dans un petit dépliant, de façon très succincte.

En ce qui nous concerne, il nous a paru intéressant de brosser un descriptif des différents services, en incluant les projets et perspectives. Il paraît urgent que le musée réalise un tel document, complet et attrayant, à destination du public extérieur, pour valoriser ses richesses et se présenter au monde de la documentation.

3.2 Un catalogue informatisé commun.

Tous les services n'ont pas informatisé leur catalogue, et ceux qui l'ont fait utilisent des systèmes différents. Y aurait-il possibilité d'uniformiser, dans le but d'offrir au visiteur un catalogue multimedia? Le travail de saisie au départ semble lourd pour des services déjà surchargés et qui sont plus ou moins avancés dans leur informatisation. Pour la bibliothèque, il s'agirait d'informatiser l'accès aux collections actuelles, mais aussi d'accomplir la conversion retrospective des catalogues, lourde charge pour laquelle il faudrait sans doute faire appel à une

société extérieure, avec toutes les erreurs que cela entraîne. Quelle que soit la solution adoptée, le coût en est élevé.

Pourtant, l'existence d'un catalogue informatique commun est primordiale: elle pallie la dispersion des collections, et démultiplie l'accès aux notices du fonds. Relié à un réseau, il renseigne un public distant.

3.3 Une salle de consultation multimedia et unique.

Cette solution semble idéale. Elle augmenterait considérablement l'utilisation des documents des différents services. De même que l'ethnologue sur le terrain observe, entend, questionne, enregistre, nous pensons que l'utilisateur des services documentaires tirerait un grand bénéfice d'un lieu où il pourrait à la fois consulter livres et manuscrits, photos et cartes postales par l'intermédiaire d'une visionneuse reliée à la base, estampes sur microfiches, ou écouter des enregistrements sonores avec un casque.

Cette solution est un grand pas vers non plus *des* services documentaires mais *un* service documentaire multiforme. Elle offre aussi l'avantage de regrouper l'accueil, et donc mobiliser un personnel moins nombreux, mais par contre plus qualifié, le poste réclamant polyvalence et faculté d'adaptation.

Cette salle unique demanderait un appareillage permettant la consultation de tous les supports, ainsi qu'une collection d'usuels des différents types de documents, dans une présentation attrayante. Un gros problème à résoudre est celui des magasins, dispersés à l'intérieur de la structure.

Un conservateur du musée propose une solution composite. Il considère que conservation et communication sont deux opérations qu'il faut différencier. Chaque service doit se charger de la conservation de ses propres documents. En revanche, pour la communication, il la pense modulable, avec trois interfaces : une très grand public, une grand public, une pour les spécialistes. Le service documentaire serait alors multimedia.

Il nous semble que seul le scénario d'un service documentaire commun serait à la mesure de la richesse des collections conservées par le musée, et la seule structure capable de lui donner sa dimension en Europe et dans le monde.

4. LES MESURES PRISES.

Martine Jaoul a réuni les responsables des services deux fois depuis le mois de juillet, sur les thèmes de la politique du musée et de la coopération documentaire. Pour l'instant, elle ne donne pas suite au projet de réalisation d'un réseau documentaire. Elle a pris comme première mesure l'harmonisation des horaires d'ouverture : à partir du 1er octobre 1993, tous les services documentaires sont ouverts de 13h30 à 17h. Deux personnes sont chargées de missions de coopération : l'une au niveau informatique, l'autre pour le règlement des détails pratiques.

Pour l'instant, ce sont des objectifs qui peuvent paraître modestes. Ils ont le mérite d'être réalisables. Il est certain que toute amélioration pour ces services est liée à la politique générale du musée et à l'appui que celui-ci rencontrera ou non de la part des tutelles.

C'est donc à l'intérieur d'une bibliothèque riche d'ouvrages mais en difficulté, elle-même maillon d'une structure documentaire dispersée, au service d'un musée à la recherche de ses limites que se trouve le fonds Charles-Brun.

Pour faciliter le traitement intellectuel puis matériel de ce fonds, nous allons chercher à savoir qui était Charles-Brun, et quels étaient les grands traits de sa pensée.

I. CHARLES-BRUN, DU FELIBRIGE AU FEDERALISME.

Jean Charles-Brun est un personnage aujourd'hui connu des seuls spécialistes : historiens, ethnologues, sociologues. Il fut pourtant l'âme du mouvement régionaliste en France dans la première moitié du XXe siècle. L'histoire littéraire n'a guère conservé la trace de ses poèmes et écrits.

Dans un premier temps, nous esquisserons la biographie de Charles-Brun, puis indiquerons les grandes lignes de sa pensée.

I. 1 BIOGRAPHIE.

De son vrai nom Charles-Pierre-Jean Brun, il est né à Montpellier en 1870.

1. Les années d'étude - Le Félibrige.

De père professeur, Charles-Brun accomplit de brillantes études secondaires. Il s'inscrit ensuite en Faculté de Lettres, où ses professeurs remarquent son intelligence. Il s'intéresse à la littérature médiévale occitane, et aux troubadours. Il leur consacra d'ailleurs ultérieurement un ouvrage :
- *Les Troubadours à la Cour des Seigneurs de Montpellier* (Frères, 1893).

En 1892, il gagne Paris où, bénéficiant d'une bourse d'agrégation, il s'inscrit à la Sorbonne. Un an plus tard il est reçu au concours d'agrégation de lettres. S'il s'attache à la défense de la province, Charles-Brun paradoxalement veut s'installer à Paris, dans l'espoir d'y gagner la reconnaissance littéraire.

Dès l'âge de dix-huit ans, il devient membre du Félibrige à Montpellier. A Paris, il se joint à d'autres jeunes étudiants provinciaux. Loin de leurs racines, ils se plaisent à cultiver leur originalité par rapport aux étudiants parisiens. En 1892, un groupe se forme autour de Charles Maurras : l'Ecole parisienne du Félibrige. Charles-Brun y occupe les fonctions de Secrétaire général.

En 1896, il écrit *l'Evolution félibrenne* (Paquet).

S'il lit l'occitan, il préfère écrire en français. Ses poèmes reprennent les thèmes familiers du félibrige : l'attachement à la terre natale, mais aussi l'amour de la patrie :

Chants d'Ephèbe (Lemerre, 1891)

Onyx et Pastels (Coulet, 1895)

Les Voyages (F. Levi, 1903)

Le Sang des vignes (Messein, 1907)

Charles-Brun ne sera jamais reconnu en tant que poète. Mais, lors des banquets, manifestations littéraires, c'est toujours lui qui sera chargé d'improviser les vers de circonstance, tâche qu'il accomplira brillamment.

Lorsqu'il cesse d'écrire lui-même des poèmes, il conserve de nombreux amis poètes, et participe à des sociétés de poètes.

Assez rapidement, des dissensions se développent au sein de l'Ecole parisienne du Félibrige. Certains de ses membres veulent créer un parti nationaliste, d'autres étendre l'Ecole telle qu'elle est à toute la France. En 1896, Charles Maurras rejoint la Ligue de la Patrie française. Charles-Brun, lui, refuse le nationalisme antisémite. Suite à l'éclatement de la structure, la Ligue occitane est fondée.

2. Charles-Brun, décentralisateur et régionaliste.

Charles-Brun, pour faire avancer la décentralisation, rassemble les provinciaux qui partagent ses idées. En 1900, il fonde la Fédération régionaliste française, et y occupe la fonction modeste de délégué régional. En réalité, il y joue un rôle de tout premier plan : il en est le théoricien, l'organisateur, l'âme.

Il se déplace beaucoup à travers la France, et multiplie les discours, participe à des congrès, écrit dans les journaux. Il présente le régionalisme comme la solution aux problèmes culturels, économiques et sociaux. C'est en ceci qu'il se différencie des félibres, qui eux n'ont de revendications que littéraires. Il se réfère souvent à Pierre Joseph Proudhon, son "Maître".

Essentiellement homme de discours, il expose néanmoins ses principes dans quelques ouvrages :

- *Division départementale de la France* (Imprimerie Nationale, 1909)

- *Le Régionalisme* (Bloud, 1911)

- *Le Principe fédératif de Proudhon* (Bossard, 1921)

- *Qu'est-ce-que le Régionalisme?* (Ed. de l'Action régionaliste, 1936)
- *Le principe fédératif* (avec Jean Hennessy) (Alcan, 1940)

Son goût des contacts, ses qualités d'orateur et d'homme d'action, son talent de journaliste, lui permettent de rassembler beaucoup de sympathisants. Il rencontre les responsables de mouvements culturels et régionaux, des érudits locaux, des écrivains régionalistes. Son enthousiasme est communicatif. Beaucoup lui enverront ensuite leurs oeuvres, dédiées avec respect au "Maître". Elles composent le fonds Charles-Brun à la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires. Il rencontre également des personnalités des mondes politique et universitaire, et tient salon régulièrement dans son modeste appartement, à Vanves.

Sous son influence, la Société des Gens de Lettres crée un Centre régionaliste. Il en est nommé responsable, reçoit un local et 1200 francs par mois.

Comme critique littéraire régionaliste, il nous laisse :

- *la Littérature provinciale* (Bloud, 1907)
- *Le Roman social en France au XIXe siècle* (Giard et Bière, 1910)

Majoral du Félibrige, il consacre un ouvrage à Frédéric Mistral :

- *Mistral précurseur et prophète* ((Paris, 1930)

A chaque félibrée de Sceaux, il prononce un discours. Après sa mort en 1949, un buste lui est érigé dans le Jardin des Félibres, au côté de Mistral et Florian. Il ne s'y trouve plus aujourd'hui, ayant été dérobé il y a deux ans.

3. Charles-Brun professeur.

Parallèlement, Charles-Brun poursuit sa carrière de professeur, et devient titulaire de la Chaire d'Action sociale de la Littérature au Collège libre de Sciences sociales. Cet institut d'enseignement supérieur para-public, ouvert à la polémique, lui permet d'exprimer librement ses opinions régionalistes. Il professe aussi à l'Institut des Hautes Etudes de Droit international à la Faculté de Droit de Paris. En 1946, il est couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

4. Charles-Brun ethnographe.

Charles-Brun s'intéresse au folklore et à sa collecte. Dans l'*Action régionaliste*, organe de la Fédération régionaliste française, paraissent régulièrement des informations relatives aux associations régionales et à leurs activités.

Comme ouvrages ethnographiques, il laissera :

- *Intérieurs rustiques* (Moreau, 1928)
- *Costumes des Provinces Françaises* (R. Ducher, 1932 et 1937, en 2 volumes)
- *Chansons du passé du XVe au XVIIIe siècle* (Susse, 1944)
- *Costumes de notre terroir* (Odé, 1945).

1937 est une année riche en événements. Charles-Brun devient le Vice-Président de la Société de folklore français.

Le thème de l'Exposition internationale des Arts et Techniques est le régionalisme et Charles-Brun est nommé directeur-adjoint du Centre régional qui regroupe les provinces françaises.

Le Congrès de la Fédération régionaliste française et le Congrès international de folklore ont lieu. Pour ce dernier, Charles-Brun est membre du Comité d'organisation.

Pendant l'Exposition universelle se tient le Congrès international du tourisme, du thermalisme et du climatisme. Charles-Brun est chargé d'établir une bibliographie régionale de la France.

Ami personnel de Georges Henri Rivière, il participe au projet de création d'un Musée du Folklore et lorsque le Musée des Arts et Traditions populaires est inauguré au Palais de Chaillot en 1937, la Fédération régionaliste française y dispose de locaux.

Au niveau éditorial, il est chargé de mettre en place diverses collections sur les provinces françaises, aux Editions Publications techniques, puis Gallimard et enfin France Nouvelle. Ces tentatives échouent pour la plupart; seuls des volumes isolés paraissent.

Certains lui reprocheront son attitude peu critique durant le Régime de Vichy. Il participe à l'ouvrage collectif *France 1941*, sorte de tableau de la France

d'esprit vichyste qui paraît en 1942 chez Alsatia. Il rédige le chapitre sur le régionalisme, qu'il intitule *La France et ses provinces*. Puis il publie :

- *Oliviersde Serre, gentilhomme de la terre* (Jean Renard, 1943).

S'il ne condamne pas le Régime de Vichy, et profite même de l'audience qu'il lui procure, Charles-Brun n'ira jamais toutefois jusqu'à collaborer.

Charles-Brun meurt le 14 octobre 1946 et ses obsèques ont lieu le 17 octobre, à Paris, en présence de nombreux sympathisants à la cause régionaliste. Grâce aux dons effectués par ses amis, son corps est bientôt transféré au Cimetière du Père Lachaise. Tous ses "fidèles" décident de se réunir au Palais de Chaillot -où a été reconstitué son cabinet de travail de la rue de Vanves- tous les premiers dimanches de chaque mois, de 10h30 à midi.

Aujourd'hui, il nous laisse donc le souvenir d'un homme d'action, d'un orateur plus que d'un poète. La bibliothèque et le service des archives au musée des Arts et Traditions populaire ont reçu selon ses vœux une abondance de documents écrits : articles, préfaces, lettres, discours, ouvrages, ainsi que les livres de sa bibliothèque personnelle.

I. 2. LA PENSÉE DE CHARLES-BRUN

La fin du XIXe siècle voit le réveil des provinces. Elles veulent être reconnues pour leurs spécificités, obtenir la décentralisation des pouvoirs politiques, économiques. Le déclin de la France rurale, l'exode vers la ville, entraînent une peur face à la perte de la mémoire et des traditions léguées par les aïeux.

C'est l'époque de la description de la France, de ses régions, de ses monuments. Travaux agricoles et rythmes des saisons sont les thèmes des dictées enfantines et de la littérature populaire. Le tourisme se développe, ainsi que l'attrait pour les produits régionaux.

C'est à cette époque que se constitue la Salle de France au Palais du Trocadéro.

Nous allons dans un premier temps montrer comment Charles-Brun, Félibre, évolue de la décentralisation au fédéralisme, puis dégager les grandes lignes de sa pensée.

1. Charles-Brun et le Félibrige.

L'Ecole littéraire du Félibrige, constituée en France en 1854, joue un grand rôle dans le réveil des provinces.

Au départ, l'Ecole lutte pour le maintien et l'épuration de la langue provençale, ainsi que la renaissance d'une littérature originale du Midi de la France. C'est Frédéric Mistral qui, s'inspirant d'une vieille cantilène, où la Vierge Marie dit avoir trouvé son fils dans le temple parmi les sept félibres de la loi, donne le nom de Félibrige au mouvement naissant. En effet, sept jeunes poètes provençaux se réunissent au Château de Font-Segugne en 1854. Il s'agit d'Aubanel, Brunet, Mathieu, Mistral, Roumanille, Tavan et Giéra. Ils décident de se consacrer à une littérature en occitan qui soit l'évocation de leur terroir, et de lancer un mouvement rénovateur mais rattaché à la tradition des troubadours.

Puis le mouvement s'étend à d'autres provinces de langues d'oc, avant de contribuer au réveil des provinces françaises dans leur ensemble. En s'étendant, l'Ecole maintient difficilement son unité. Cinquante majoraux gouvernent les différentes maintenances.

Originaire de Montpellier, Charles-Brun décide très jeune d'être félibre, puis devient Majoral du Félibrige. Mais son combat tout au long de sa vie, s'il prend ses racines en Provence, se situe bien au-delà de ces frontières, et au-delà également du terrain littéraire.

Charles-Brun a pris le parti de s'exprimer en langue nationale, mais il s'intéresse aux chansons, au folklore, et encourage le maintien des langues locales. Il aide à la production de revues, livres et journaux régionaux, soutient la création de sociétés savantes.

2. La décentralisation.

Charles-Brun constate une situation insatisfaisante en France. S'il ne bannit pas toute idée de centralisation, il la juge excessive, entraînant une lourdeur bureaucratique, la paralysie de toute initiative locale. Les activités économiques et culturelles sont concentrées à Paris. Le réseau des chemins de fer, l'attrait des grandes villes et le modèle parisien sont autant de phénomènes de la

centralisation en France. De plus, l'Etat ne peut accomplir ses missions s'il est embarrassé de tâches pour lesquelles il n'est pas compétent.

La centralisation multiplie le nombre de fonctionnaires, inefficaces et coûteux. Loin des réalités, ils sont responsables de la mauvaise gestion des localités.

Sur le plan de la création artistique et culturelle, Paris joue un rôle de monopole, passage obligatoire pour les provinciaux. Le modèle parisien prédomine, et empêche les provinciaux de s'exprimer selon leur originalité, la marque de leur terre. Certains ont même honte de leurs racines!

Charles-Brun ne veut donc pas un Etat faible, mais débarrassé de pouvoirs impropres. Il considère le mot décentralisation comme un mot négatif, car exprimant une réaction contre un excès. Le mot régionalisme, lui, est un mot positif car il indique une organisation, une construction.

3. Le régionalisme.

Charles-Brun fonde la Fédération régionaliste française en 1900. Il expose ses principes dans *Le Régionalisme*, paru chez Bloud en 1911. Pour lui, il ne s'agit pas d'une théorie, mais d'une méthode. Ses définitions sont larges et floues, permettant de rassembler de nombreux sympathisants de tous bords.

Il juge les départements trop nombreux et trop petits, et préfère un partage en régions. Il fait appel à une sorte de conscience commune, et non à une rivalité de clochers.

Il expose son programme minimum ainsi :

- Au point de vue administratif : division de la France en régions homogènes, création de centres régionaux, gestion des affaires des communes par les communes, de la région par la région, de la nation par l'Etat

- Au point de vue économique : liberté des initiatives communales et régionales, conciliation des intérêts économiques des différentes régions.

- Au point de vue intellectuel : appropriation de l'enseignement à ses trois degrés aux besoins régionaux et locaux, développement des oeuvres de l'initiative privée dans les Lettres, Sciences et Arts.

Nous voyons à travers cet exposé que Charles-Brun ne réclame pas une réforme totale de l'Etat, mais un aménagement qui laisse plus de place aux initiatives locales et régionales.

Il défend l'existence de régions naturelles, reconnues pour leurs traditions, et aussi pour les progrès qu'ont apporté les aïeux au fil du temps et dans le respect des lois naturelles. Chaque région a son originalité, son type d'habitat, ses traditions historiques, linguistiques, littéraires. Charles-Brun n'est pas pour l'individualisme mais pour la reconnaissance des différences conçues comme source de richesse. Le mauvais régionaliste est celui qui ne sait pas voir et exprimer ce que sa terre a d'unique par rapport aux autres, ou essaye de copier Paris et ses mondanités.

Mais c'est d'abord au point de vue économique que le régionalisme doit s'imposer en France, et relever le pays de sa situation catastrophique. Il faut s'employer à limiter l'exode rural, qui conduit à l'appauvrissement des villes, en améliorant les conditions de vie à la campagne; travailler à la mise en valeur et à l'aménagement du territoire. Chaque région doit développer le tourisme, la valorisation de sa gastronomie et de son patrimoine.

En ce qui concerne l'artisanat, les régions ont à lutter contre les grands magasins parisiens qui inondent la province de leurs produits stéréotypés et de mauvaise qualité.

S'arrêter à l'établissement du régionalisme, c'est, pour Charles-Brun, s'arrêter à mi-chemin. L'aboutissement est le fédéralisme.

4. Le Fédéralisme.

Charles-Brun indique qu'il est plus facile de dire ce que le fédéralisme n'est pas que de définir ce qu'il est. Il n'est ni la décentralisation, ni le séparatisme.

Le fédéralisme attribue aux différentes parties de la fédération la plupart des pouvoirs. Seul un petit nombre sont pris en charge par l'administration centrale.

Les textes de Charles-Brun ne permettent pas de se faire une idée précise Il dit, par exemple : "Le fédéralisme me paraît surtout un sentiment, comme un refuge".

A l'origine, les fédéralistes sont souvent des félibres. Non pas ceux que Charles-Brun qualifie de "vantards, bruyants, habitués des banquets", mais ceux qui, au contraire, s'emploient à défendre la reconnaissance de leur terroir.

Pour ce qui est des limites de cette fédération, Charles-Brun ne la veut pas mondiale, ou universelle. Comme Proudhon, son maître, il repousse l'idée d'Etats-Unis d'Europe. Dans un avenir qu'il pense lointain, il est possible qu'à l'intérieur d'une fédération primaire les frontières nationales puissent être modifiées. Sur le plan international, le fédéralisme est une garantie contre un pouvoir impérialiste et tyrannique, puisqu'il est basé sur les droits égaux des nations et leurs devoirs réciproques.

Le fédéralisme ne doit en aucun cas être imposé, mais au contraire découler d'une volonté populaire. Non niveleur, il répond à une volonté, à une nécessité économique ou à la peur face à un danger. Il n'est pas abstrait mais concret. A travers lui, le peuple peut exprimer son attachement à sa région, et donc à la patrie.

Au-delà des partis, il rassemble des gens politiquement très éloignés : libertaires, traditionalistes, nationalistes, monarchistes, républicains. Le fédéralisme est un but, "comme un degré supérieur dans une classification, le genre de plusieurs espèces."

5. En résumé les idées fortes.

A travers cette progression que Charles-Brun veut faire suivre à la conscience populaire, dégageons les idées dominantes, mais sans les hiérarchiser :

1- C'est par la volonté du peuple que le régionalisme doit s'installer. Charles-Brun, lors de ses discours, sait prendre le ton adapté à l'auditoire, et employer des images fortes et concrètes.

2- Comme Proudhon et Mistral l'ont dit avant lui, Charles-Brun s'oblige à une grande patience. Le peuple a une certaine habitude de la servitude, il faut respecter son rythme.

3- L'amour de la patrie et l'amour du terroir sont deux amours complémentaires. Les régionalistes sont les vrais patriotes. L'unité ne découle pas de l'uniformité.

4- Il faut limiter le nombre de fonctionnaires, incompetents, et cause de la lourdeur bureaucratique qui bloque toute initiative. De plus, l'individu est placé dans la situation de "mendier" des services à l'Etat.

5- L'enseignement est très important pour Charles-Brun. Le deuxième Congrès de la Fédération régionaliste française y consacre sa première séance. C'est lui qui donne aux enfants leur mentalité, permettant de former de futurs régionalistes.

L'enseignement actuel est trop général, trop abstrait, fermé aux réalités. Il ne respecte pas la sensibilité de chaque enfant, son environnement et son avenir : "Tant que l'enseignement continuera à verser aux générations sa tisane édulcorée banale et uniforme, notre oeuvre sera frappée d'incapacité".

Charles-Brun préconise d'ouvrir les conseils de classe aux personnalités extérieures et aux pères de famille, d'enseigner à l'enfant l'histoire, la géographie et les poètes de sa région. Pour les universités, il réclame l'autonomie budgétaire.

6- Il faut créer des centres régionaux, pour lutter contre le monopole parisien. Charles-Brun est aussi contre "l'esprit de clocher".

7 - Le succès du fédéralisme est indépendant des partis politiques. La Fédération accomplit parfois des alliances "contre-nature" qui provoqueront sa scission et sa disparition. Mais cela consacrera alors la victoire du fédéralisme dans toutes les mentalités.

Charles-Brun est un personnage attachant. Ses convictions lui donnent un dynamisme communicatif. De plus, il est complètement désintéressé, et s'efface toujours devant le succès des idées régionalistes.

Quelques points dans l'exposé de ses idées nous ont paru moins clairs : ce qui fait qu'un régionaliste ou un paysan sont "mauvais", et la mentalité de sa "race" que chacun doit retrouver.

Même s'il a élaboré sa doctrine de façon précise, Charles-Brun, très habilement, présente la plupart du temps à son auditoire un programme minimum. En restant flou, imprécis, il gagne à sa cause un éventail large de la population. Cela peut être dangereux, dans la mesure où le fédéralisme va être approprié par des groupes politiques très divers, qui pourront se réclamer ultérieurement de la pensée de Charles-Brun. Ce sera le cas notamment pour le régime de Vichy, et cela ne manquera pas de jeter ensuite le discrédit sur le mouvement régionaliste.

II. ETUDE ET TRAITEMENT

1. A travers les textes.

1.1 Les textes de loi.

Les principaux textes qui régissent les dons et legs sont :

- D'une part, le Code du domaine de l'Etat, art. R 22, R 23 et R 36, art. L 15, L 19 et suivants sur les dons et legs faits aux établissements publics et dépendants de l'Etat : les dispositions communes.

- D'autre part, le Décret n°53-1227 du 10 décembre 1953, relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif. Ce décret régit les paiements et crédits, le rôle de l'ordonnateur, et les écritures obligatoires. Très peu d'articles concernent les dons et legs.

Nous rappelons les points essentiels de ces textes, en rapport avec notre étude :

- Lorsque les dons et legs sont faits sans charges, conditions ni affectations immobilières, les établissements publics de l'Etat autres que les hospices et hôpitaux acceptent et refusent sans autorisation de l'administration.

Si ces dons et legs sont grevés de charges, de conditions ou d'affectations immobilières, l'acceptation ou le refus sont autorisés par décret en Conseil d'Etat (L 15, code du domaine de l'Etat).

- Dans tous les cas où les dons et legs donnent lieu à des réclamations des familles, l'autorisation de les accepter est donnée par décret en Conseil d'Etat

(L 19, code du domaine de l'Etat).

- En cas de testament, le notaire qui est dépositaire dudit testament doit en envoyer une copie au préfet du département du lieu d'ouverture de la succession, ainsi qu'un état des héritiers. Le préfet demande à ces derniers de prendre connaissance des dispositions testamentaires, et indiquer s'ils s'y opposent (R 22, code du domaine de l'Etat).

- Une affiche est apposée à la mairie pendant un mois, puis un avis est inséré au journal officiel indiquant les dispositions prises en faveur de l'Etat, pour permettre des revendications individuelles. Trois mois après, l'autorité compétente statue sur l'acceptation ou le refus du legs. Les délais varient si les ayants droit ne sont pas connus (R 23, code du domaine de l'Etat).

- Tout au long de la procédure, les établissements publics reçoivent copie des lettres et avis (R 36, code du domaine de l'Etat).

- Si les établissements publics doivent présenter à l'autorité supérieure une demande d'approbation de leur acceptation ou refus, ils ont à produire au Ministre de tutelle un état de l'actif et des charges de la libéralité certifié par le préfet du département dans lequel ils sont situés, y joindre un exemplaire du budget de l'exercice en cours et des budgets et comptes des trois derniers exercices écoulés (R 36).

- Dons et legs doivent conserver leur affectation (art. 22 du décret n°53-1227).

- Le Conseil d'administration de l'établissement accepte ou refuse sans autorisation de l'administration supérieure les dons et legs qui sont faits à l'Etat sans charge, conditions ni affectations immobilières (art. 28 du décret n°53-1227).

- L'article 73 régit les modalités de paiements de droits à des héritiers (Décret n°53-1227).

1.2 Les conditions attachées au fonds Charles-Brun.

Ami personnel de Georges Henri Rivière, Charles-Brun avait manifesté de son vivant le désir de léguer sa bibliothèque à la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires.

Pour fixer les conditions du legs, un entretien eut lieu entre Madame Burgues-Brun, nièce par alliance de Charles-Brun, et Georges Henri Rivière le 21 octobre 1946, en présence de Monsieur Mihura, Président de la Fédération régionaliste française, et Edouard Lizop, qui a consacré plusieurs articles à la pensée de Charles-Brun en 1946. Ce ne sont pas le type de conditions qui nécessitent une autorisation du Conseil d'Etat.

Elles sont les suivantes :

- Chaque volume doit être enregistré et coté indépendamment du fonds général de la Bibliothèque, afin de conférer au fonds Charles-Brun une certaine autonomie.

- Le fonds sera éventuellement enrichi par d'autres dons et legs. Toutefois cet enrichissement devra suivre la même politique que le fonds initial.

- Les volumes doivent porter la mention "legs Charles-Brun, fondateur et délégué général de la Fédération régionaliste française".

- Dans la salle de lecture de la bibliothèque sera placé en évidence le portrait de Charles-Brun, avec un texte approuvé par la famille.

- Les membres de la Fédération régionaliste française recevront automatiquement une carte de lecteur s'ils se présentent à la bibliothèque.

1.3 La situation aujourd'hui.

Les volumes du fonds Charles-Brun ont été enregistré indépendamment du fonds général, mais ils n'ont pas de cotation particulière.

Le fonds n'a pas été enrichi.

Le fonds non-traité est encore actuellement regroupé sur les rayons. Au fur et à mesure du traitement, il est incorporé au fonds général.

Il n'y a pas de portrait de Jean Charles-Brun dans la salle de lecture actuelle. Son bureau de la rue Vanves a été reconstitué dans une petite vitrine qui borde un couloir de circulation au huitième niveau. Le public n'a pas accès à ce couloir.

- Un premier tri en 1965.

Dans une lettre du 10 mars 1965, Françoise Lapadu-Hargue, responsable de la bibliothèque, et Hélène Tremaud, responsable des archives scientifiques et documentaires, déclarent avoir procédé au reclassement du fonds Charles-Brun, jusqu'alors conservé dans des locaux à part.

Cette lettre nous indique que "les livres et périodiques ont été soigneusement rangés dans seize caisses clouées et étiquetées, pour être dirigées, lors de notre installation au nouveau siège, vers le service de la bibliothèque".

- Le fonds en langue d'oc.

En 1989, Danielle Schmidt, bibliothécaire, à la suite d'un remaniement dans les magasins, profite de la place gagnée pour vider les cartons d'ouvrages du fonds Charles-Brun, et les installer sur les rayons. Devant l'importance du fonds en occitan lui vient l'idée de réaliser un catalogue de ce fonds. Elle extrait donc environ 830 ouvrages, les traite, et rédige le *Catalogue des ouvrages en occitan du XVIIe siècle à 1945 conservés à la Bibliothèque du Musée National des Arts et Traditions populaires*, édité en 1990 par le Centre international de documentation occitane à Béziers.

En conclusion, les conditions qui s'attachaient au fonds Charles-Brun n'ont pas toutes été réalisées aujourd'hui. La bibliothèque n'est plus dans les mêmes locaux. Elle est aujourd'hui sur le site du bois de Boulogne. La bibliothèque de Charles-Brun n'a pas été enrichie puisqu'elle a perdu son autonomie en s'intégrant au fonds général.

Charles-Brun n'a pas été consacré par l'Histoire, et son portait aujourd'hui dans la salle de lecture ne serait pas très parlant pour la plupart des visiteurs.

Il n'en reste pas moins que l'accord entre George Henri Rivière et Madame Burgues-Brun avait fait l'objet d'un texte signé, dont les différentes clauses n'ont pas toutes été respectées.

Aujourd'hui, presque cinquante ans après, certains conservateurs trouvent la vitrine de la reconstitution du bureau de Charles-Brun ridicule.

Si l'unité du fonds n'est pas réalisée sur les rayons, il existe au fichier des tiroirs séparés, intitulés : "Fonds Charles-Brun".

2. Méthodologie.

2.1 L'état du fond.

En léguant sa bibliothèque au Musée des Arts et Traditions populaires, Charles-Brun entendait ainsi préserver l'intégrité de son fonds et le rendre disponible au service de la cause régionaliste.

Depuis 1989, les ouvrages ont été disposés sur des étagères au fonds du magasin au septième niveau du musée.

Les brochures sont encore dans des cartons.

Les ouvrages en occitan ont été traités, et mêlés au fonds général.

Le fonds restant est donc en langue française. C'est heureux car notre ignorance de la langue d'oc aurait rendu la tâche non pas impossible mais difficile.

Au service des archives, articles de journaux, listes d'adhérents et comptes-rendus d'activités de la Fédération, menus, discours, lettres, études sur le régionalisme, ont été triés et répartis dans des boîtes. Sur chacune d'elles, une étiquette en indique brièvement le contenu. Monsieur Georges Rose, chercheur au musée, a écrit un article de synthèse de deux pages sur ce fonds disponible aux archives dans la revue *Ethnologie française*, 1988, vol.18, n°3.

Les conditions de conservation dans les magasins de la bibliothèque sont soigneusement respectées. Toutefois, sans doute en raison de multiples déplacements et séjours dans des caisses, les livres ne sont pas en bon état. Certaines couvertures ainsi que des pages ont été arrachées.

2.2 Comment l'aborder.

Il faut élaborer une "stratégie" de première approche du fonds. Un classement est nécessaire en premier lieu pour l'ordonner. Nous hésitons entre deux types de classement :

- Classement alphabétique Auteurs.

Ce classement est approprié dans le cas où l'intégralité du fonds est traité. Il permet de repérer les doublons à l'intérieur de la collection et par rapport au fichier général. Il facilite la recherche d'un ouvrage sur les rayons, au cas où il y ait demande d'un lecteur avant l'achèvement du traitement.

Nous rejetons pour l'instant l'hypothèse d'un tel classement. Nous ne disposons pas du temps nécessaire au traitement de l'ensemble du fonds. Il faut donc à l'intérieur de celui-ci définir des ensembles prioritaires.

- Classement par ensembles thématiques.

Nous allons définir des grands ensembles à l'intérieur de ce fonds.

Nous nous baserons pour cela sur les lectures que nous avons effectuées sur le régionalisme et la pensée de Charles-Brun, ainsi que l'observation du fonds général. La manipulation des ouvrages permettra d'affiner en cours de tri.

Le contenu de chaque ensemble thématique peut être ordonné ensuite suivant un classement alphabétique.

2.3 Définition de grands ensembles thématiques.

Ils se dessinent plus nettement au fur et à mesure du tri.

- Ouvrages traitant des costumes, coutumes, traditions, tourisme monuments, peinture, et folklore pour une localité ou une région précise = 313 livres.

- Romans, pièces de théâtre, poésie, essais qui à première vue ne sont pas rattachables à un lieu = 130 livres.

- Ouvrages d'histoire au sens large : le régionalisme et la Fédération régionaliste française, le découpage administratif de la France, idéologie, politique, événements précis comme les guerres, les rapports entre la France et l'Allemagne, des personnalités comme Napoléon, Charlemagne, la question juive, la condition paysanne = 225 livres.

Les régions les plus représentées dans ce fonds sont celles qui revendiquent le plus leurs particularités : l'Alsace, la Bretagne.

- Livres d'enseignements, choix de lectures pour la classe, enquêtes sur l'enseignement secondaire de 1899, cours de breton, musées régionaux = 37.

- Récits de voyages, pays étrangers (Maroc, Espagne, Italie, Angleterre) = 38 livres.

- Ouvrages ayant un rapport avec la religion, rapport du catholicisme et de l'Etat, vies de prêtres, moines, cardinaux... = 15 livres.

- Chansons, partitions = 22 livres.

- Un petit nombre d'ouvrages sont plus difficiles à classer et sont regroupés sous la rubrique Divers : conseils aux femmes, vin, tabac et gastronomie française. Ces derniers peuvent aussi figurer à la fin de la première rubrique.

Ce tri a permis de clarifier la composition du fonds, et repérer certains ouvrages qui vont être immédiatement retirés pour traitement :

- ceux *de* et *sur* Charles-Brun
- Frédéric Mistral
- Pierre Joseph Proudhon

Deux ouvrages en langue d'Oc qui avaient échappé au tri de 1989 sont également retrouvés, malheureusement trop tard pour figurer au catalogue imprimé et édité sur ce fonds.

2.4 Trois logiques différentes.

Après la réalisation de ce tri, nous réalisons que nous devons tenir compte de trois logiques.

- En premier lieu, celle du fonds Charles-Brun. Il est important de noter qu'une très grande majorité des ouvrages sont dédiés "au Maître", avec des marques d'admiration et sympathie parfois touchantes. Charles-Brun les a reçus en tant que fondateur et délégué général de la Fédération régionaliste française. C'est un peu différent d'une bibliothèque qu'il aurait conçue lui-même, en exerçant son esprit critique. Par ailleurs, c'est tout à fait représentatif de la mouvance d'idée qu'a entraînée la Fédération autour d'elle.

Peut-être les héritiers de Charles-Brun ont-ils également conservés les ouvrages qu'ils jugeaient les plus intéressants.

- En second lieu, la logique du fonds général, c'est-à-dire comment ce fonds s'est constitué, et quelles sont ses orientations actuelles (cf. la deuxième partie de cette étude sur les services documentaires).

- Enfin, en dernier lieu, les fonds d'autres bibliothèques qui seraient proches par le thème du fonds Charles-Brun, ou en développeraient plus un aspect.

On remarquera le très petit nombre d'ouvrages de religion ou philosophie. Charles-Brun recherchait les manifestations du sacré dans la vie quotidienne et paysanne. C'était un homme d'action, et non pas un théoricien.

3. Le traitement.

3.1 Définition des priorités.

Nous pensons que le fonds à traiter prioritairement est incontestablement celui sur le régionalisme. Nous déterminons l'ordre suivant :

- (1) Le régionalisme, qui est englobé par le thème histoire. En effet Charles-Brun est avant tout le fondateur et délégué de la Fédération régionaliste française. Cet aspect du fonds avait été laissé de côté en 1989 au profit des ouvrages en langue d'oc. Il nous semble tout à fait légitime de le traiter maintenant. Le fonds limité d'ouvrages sur la Religion pourrait être ajouté à cet ensemble.

La question qui se pose est celle de l'opportunité d'un fonds sur le régionalisme à la Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires. Dans la mesure où les collections renferment des ouvrages sur les traditions des différentes provinces françaises, il nous semble qu'il est légitime pour la bibliothèque d'en posséder aussi sur la volonté de reconnaissance de ces particularités et d'un pouvoir local. C'était en tout cas l'opinion de Georges Henri Rivière.

- (2) Le fonds de livres scolaires et sur l'enseignement. Ce fonds de petite taille peut être rapidement traité. De plus, pour les régionalistes, l'enseignement

était primordial dans la formation d'une conscience régionaliste chez l'enfant, pour lui donner l'amour de sa terre.

- (3) Ouvrages sur les coutumes, folklore, monuments des différentes provinces.

Ce fonds s'intègre tout à fait au fonds général de la bibliothèque, déjà très détaillé sur ce sujet et permettra de l'enrichir d'avantage.

- (4) Le fonds de romans, pièces de théâtre et poésie. Il sera provisoirement laissé de côté, par manque de temps. Une étude plus approfondie permettrait sans doute de rattacher la plupart des ouvrages à une localité ou région. Le fonds littéraire à la bibliothèque des Arts et Traditions populaires comprend un millier d'ouvrages environ. En ce qui concerne la littérature du midi de la France, il en existe une collection à la Bibliothèque Municipale de Sceaux (fonds sur le Félibrige) ainsi qu'à la Bibliothèque de l'Institut d'Etudes provençales de la Sorbonne. Les ouvrages dont il est question ici proviennent de toutes les régions de France.

- (5) Pour ce qui est du fonds de chansons et partitions, les collections sont actuellement en voie de réorganisation, en vue de la création d'un Musée de la Chanson.

- (6) Le fonds sur les pays étrangers ne semble pas s'intégrer au domaine de l'ethnologie française. Il peut toutefois jouer le rôle de point de comparaison pour une réflexion.

En conclusion, nous réalisons que les raisons qui président au traitement d'un fonds légué peuvent être très diverses, voir contraires : on peut le traiter parce qu'il n'existe pas à la bibliothèque, parce qu'il exprime la pensée de celui qui l'a légué, parce qu'il comprend un nombre limité d'ouvrages ou au contraire suffisamment conséquent, parce que le thème est déjà développé dans le fonds général, et qu'il vient le compléter.

Une fois que des priorités ont été définies dans le traitement des ensembles, il va falloir observer une marche à suivre.

3.2 La marche à suivre.

On procède dans un premier temps à une opération de vérification dans le fichier au cas où le document y figure déjà (dans le fichier général, et pour plus de sécurité dans le fichier du fonds Charles-Brun).

On effectue ensuite à l'inscription sur le registre inventaire si elle n'a pas déjà eu lieu.

Seront ensuite réalisées la préparation du catalogage et l'indexation Matières.

Le problème de l'inventaire :

La question de l'inventaire est confuse. Le fonds Charles-Brun a été inventorié sur un registre particulier qui comprend deux volumes. Le dernier volume répertorie jusqu'au numéro 3000, mais il y a eu erreur de numérotation. En effet, arrivée au numéro 2999, la liste passe à nouveau de 2300 à 2524, attribuant donc 224 numéros deux fois. On peut conclure que 3200 ouvrages environ ont été inventoriés.

Nous sommes donc en présence de plusieurs cas :

- Certains livres ont été inventoriés et catalogués (principalement le fonds occitan).
- Certains livres sont inventoriés et non catalogués.
- Certains ne sont ni inventoriés, ni catalogués.
- Certains ont été portés au registre d'inventaire, mais le numéro ne figure pas sur l'ouvrage.
- La série du N°2300 à 2524 a été attribuée deux fois.

La question de la préparation du catalogage, ainsi que le choix des mots matière, suite à nos lectures sur le régionalisme et la pensée de Charles-Brun, ne posent pas de difficultés majeures. Il existe déjà environ deux cents ouvrages sur le régionalisme en France au fichier général. Environ la moitié d'entre eux portent sur des régions précises, l'autre moitié aborde la question sur le plan national, ou d'un point de vue plus théorique.

Une des clauses du contrat signé entre Georges Henri Rivière et Madame Burgues-Brun stipulait que l'enrichissement du fonds pouvait être réalisé par

d'autres legs ou dons. Cela n'a pas été le cas. Aujourd'hui, dans la mesure où le fonds Charles-Brun s'intègre peu à peu au fonds général, cela ne rimerait plus à rien de le développer. Tout au plus pourrait-il être enrichi par des ouvrages conservés par les héritiers.

4. Les bibliothèques complémentaires.

La Bibliothèque du Musée des Arts et Traditions populaires n'est pas une bibliothèque de littérature. Elle compte cependant un fonds d'environ un millier d'ouvrages regroupé sous ce thème : principalement un fonds de littérature générale, des anthologies, quelques ouvrages de littérature grecque, latine, celtique, occitane, nordique, ainsi qu'un fonds de littérature populaire, contes et légendes. C'est ce dernier qui nous semble avoir le plus sa place à la bibliothèque. Le fonds de romans régionalistes, lui, s'y intègre bien, dans la mesure où ces romans exaltent les traditions et l'attachement à une région ou à une localité. La collection présente ici l'avantage d'être regroupée, ce qui n'est pas le cas à la Bibliothèque nationale, où les romans régionalistes de la première moitié du XXe siècle ne sont pas répertoriés en tant que tels.

La bibliothèque municipale de Sceaux comprend une section spécialisée avec un fonds local, qui porte le nom d'*Institut Florian*, du nom du célèbre félibre. L'Ecole du Félibrige avait son siège à Sceaux, et l'Institut Florian a bénéficié de dons de livres importants de la part de félibres. Elle a reçu la bibliothèque de Joseph Loubet, en 1956, puis celle de Léon Ancely, autodidacte scéen.

Le fonds de l'Institut Florian a de nombreux points communs avec le fonds Charles-Brun, si ce n'est qu'il est plus centré sur la Provence, la littérature occitane, et le Félibrige. Il comprend également un fonds historique.

L'Institut d'études provençales, département de l'université de la Sorbonne, possède un fonds très complémentaire de celui de l'Institut Florian, mais avec une plus grande représentation pour le domaine ancien. La bibliothèque abrite un fonds important de linguistique, l'Institut organisant des cours de langue ancienne et moderne.

La bibliothèque Mazarine a un fonds encyclopédique en ce qui concerne les XVIIe, XVIIIe et XIX siècles. Pour le XXe siècle, elle reçoit le dépôt légal d'histoire locale et est donc à ce titre un complément très intéressant.

La Bibliothèque nationale est également incontournable. Au *Catalogue auteurs antérieur à 1960*, on trouve deux ouvrages de Charles-Brun qui ne sont pas à la Bibliothèque des Arts et Traditions populaires, et ne figurent dans aucune bibliographie concernant Charles-Brun. Pour la première moitié du XXe siècle, environ soixante dix ouvrages apparaissent à la rubrique régionalisme au catalogue matières.

Enfin, les bibliothèques municipales et départementales s'attachent aussi, et parfois depuis fort longtemps, à développer un fonds illustrant l'histoire et la vie culturelle de leur localité ou région, ainsi qu'à diffuser les oeuvres des écrivains locaux. C'est une source complémentaire et parfois unique qu'il ne faut pas négliger.

CONCLUSION

Cette étude, nous l'espérons, aura permis de donner sa place au fonds Charles-Brun dans la bibliothèque, et de situer celle-ci dans l'ensemble documentaire du Musée des Arts et Traditions populaires. Nous avons tenté de présenter le débat, en confrontant les opinions des différents "acteurs". La situation tendue, conflictuelle dans laquelle se trouve le musée et toutes ses parties composantes n'a actuellement pas été résolue.

Nous avons pu parfois paraître trop critique, voir même négative. Nous ne voudrions surtout pas verser dans le catastrophisme. Les collections du Musée des Arts et Traditions populaires sont une source de richesse inépuisable, ce qui rend d'autant plus dommageable leur manque de rayonnement.

Nous avons souvent évoqué l'informatique comme constituant un outil important pour la modernisation de la structure globale. Nous tenons à préciser que ce n'était jamais en tant que remède infaillible à tous les maux, mais plutôt comme un élément indispensable prenant sa place dans la réorganisation.

Si le musée a connu sous l'impulsion de George Henri Rivière une époque de grand dynamisme, il est maintenant comme assoupi. Les structures, la dénomination semblent désuets. Peut-être souffre-t-il de la lourdeur de cet héritage, face à un public et une société transformés?

Les individus retrouvent aujourd'hui un intérêt certain pour les témoignages des traditions passées. Les collectivités locales et instances régionales ont elles aussi compris l'enjeu que cela pouvait représenter. Les directions ministérielles, notamment la Direction des Musées de France, semblent quant à elles plus lentes à envisager ces transformations. Les Musées des Beaux-Arts sont encore les grands consommateurs de crédits, au détriment des Arts et Traditions populaires.

Les mondes des bibliothèques et des musées ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, ayant comme mission de conserver et communiquer, l'un un patrimoine *écrit*, l'autre un patrimoine *objet*. Nous avons donc évolué dans un

univers à la fois familier et différent, ce qui nous a permis de porter un regard neuf, mais aussi nourri d'expériences professionnelles proches.

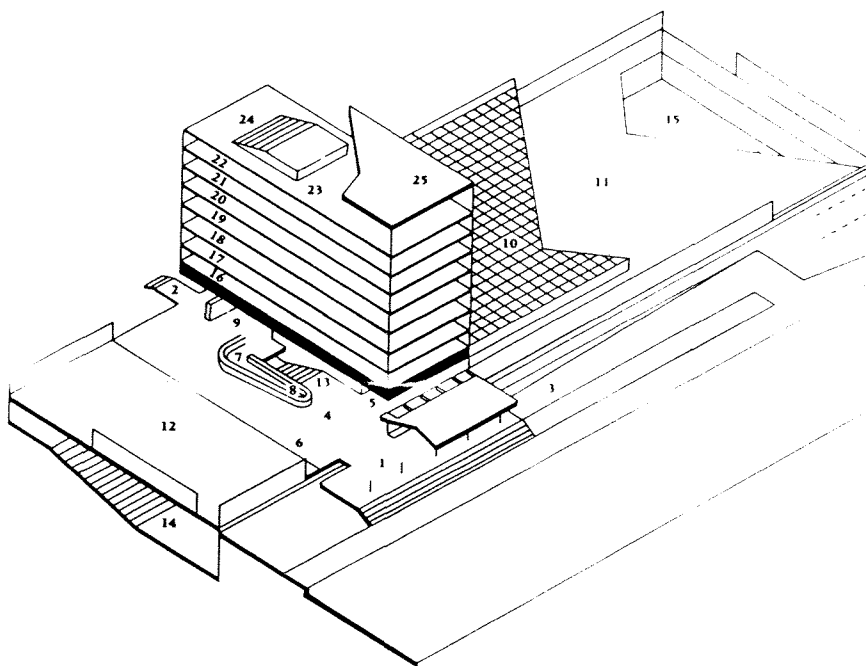
En dernier lieu, il est étonnant de constater comme le traitement d'un fonds appartenant au passé nous amène à soulever des questions qui, elles, sont bien contemporaines.

En effet, le monde entier assiste aujourd'hui au réveil des peuples qui veulent voir reconnue leur identité. Le débat autour de la notion de culture française et métissage des cultures est donc très présent.

Quant à la crainte de perdre la mémoire du passé, et des ancêtres, elle habite chaque homme des sociétés dites développées.

ANNEXES

Maquette du Musée des Arts et Traditions populaires
Plan de la galerie culturelle
Plan de la galerie d'étude



- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1 Perron du Bois | 14 Grand auditorium | 20 Bibliothèque salle de lecture, conservation |
| 2 Perron du Jardin | 15 Réserves du service des objets et de la bibliothèque, magasins de matériel, centrale climatique | 21 Phonothèque salle de consultation et d'audition, régie-travail et magasins service photo-film-dessin studio, départements scientifiques |
| 3 Rampe d'accès | 16 Ateliers techniques, laboratoire technique de conservation et de restauration des biens culturels | 22 Phonothèque studio et régie-son service photo-film-dessin laboratoire locaux polyvalents, appartement de fonction |
| 4 Hall | 17 Iconothèque, salles de consultation et de travail du service des objets | 23 Refectoire, réceptions |
| 5 Entrée des services | 18 Service d'information et de consultation des archives magasin, salles de consultation et de travail | 24 Petit auditorium |
| 6 Accueil | 19 Bibliothèque magasin, salles de travail | 25 Machinerie |
| 7 Billetterie | | |
| 8 Librairie | | |
| 9 Entrée des Galeries | | |
| 10 Galerie culturelle | | |
| 11 Galerie d'étude | | |
| 12 Exposition temporaire | | |
| 13 Accès au grand auditorium | | |

PLAN DE LA GALERIE CULTURELLE



vitrine



diaporama



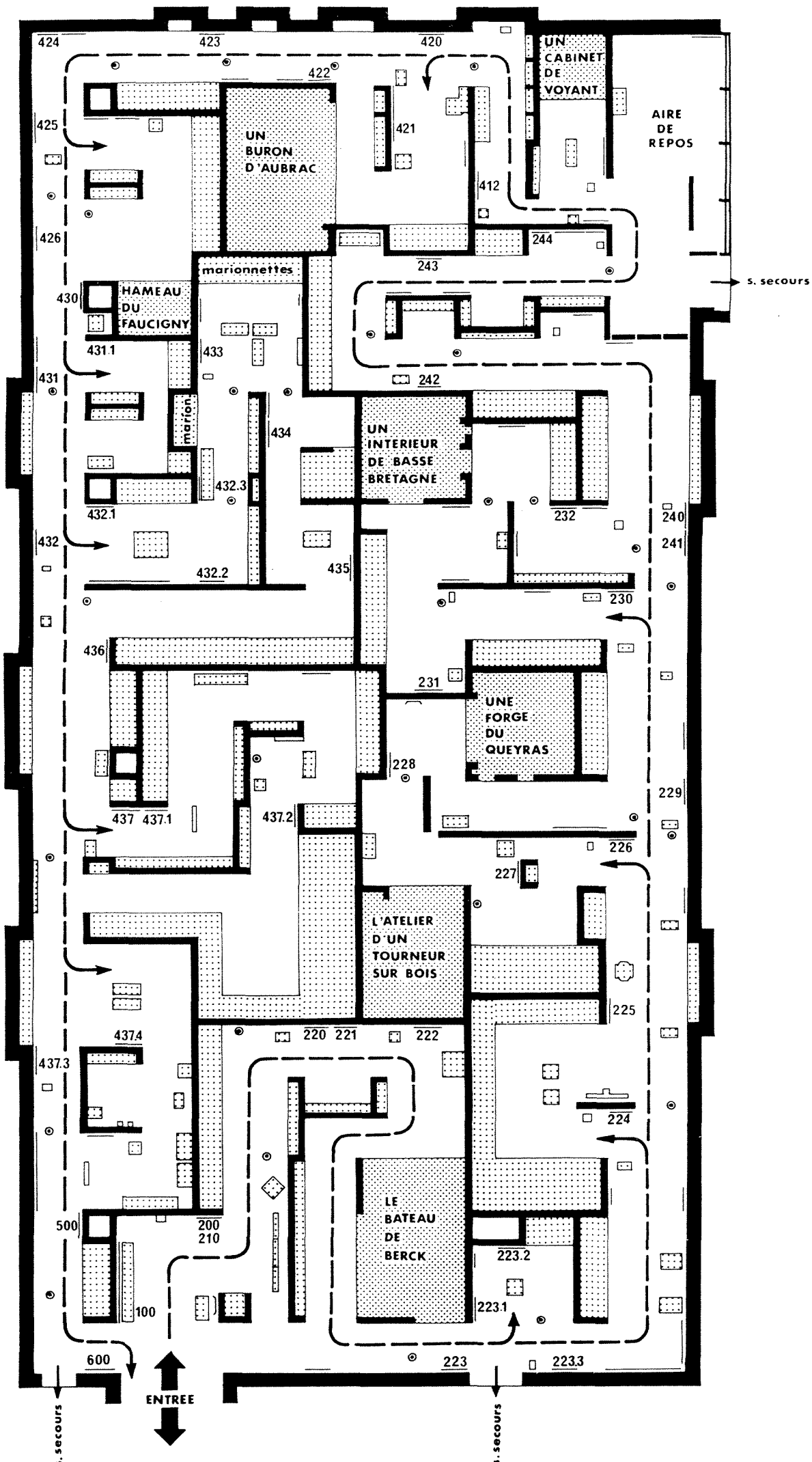
ensemble écologique :
reconstitution



panneau

les numéros renvoient au plan ci-contre

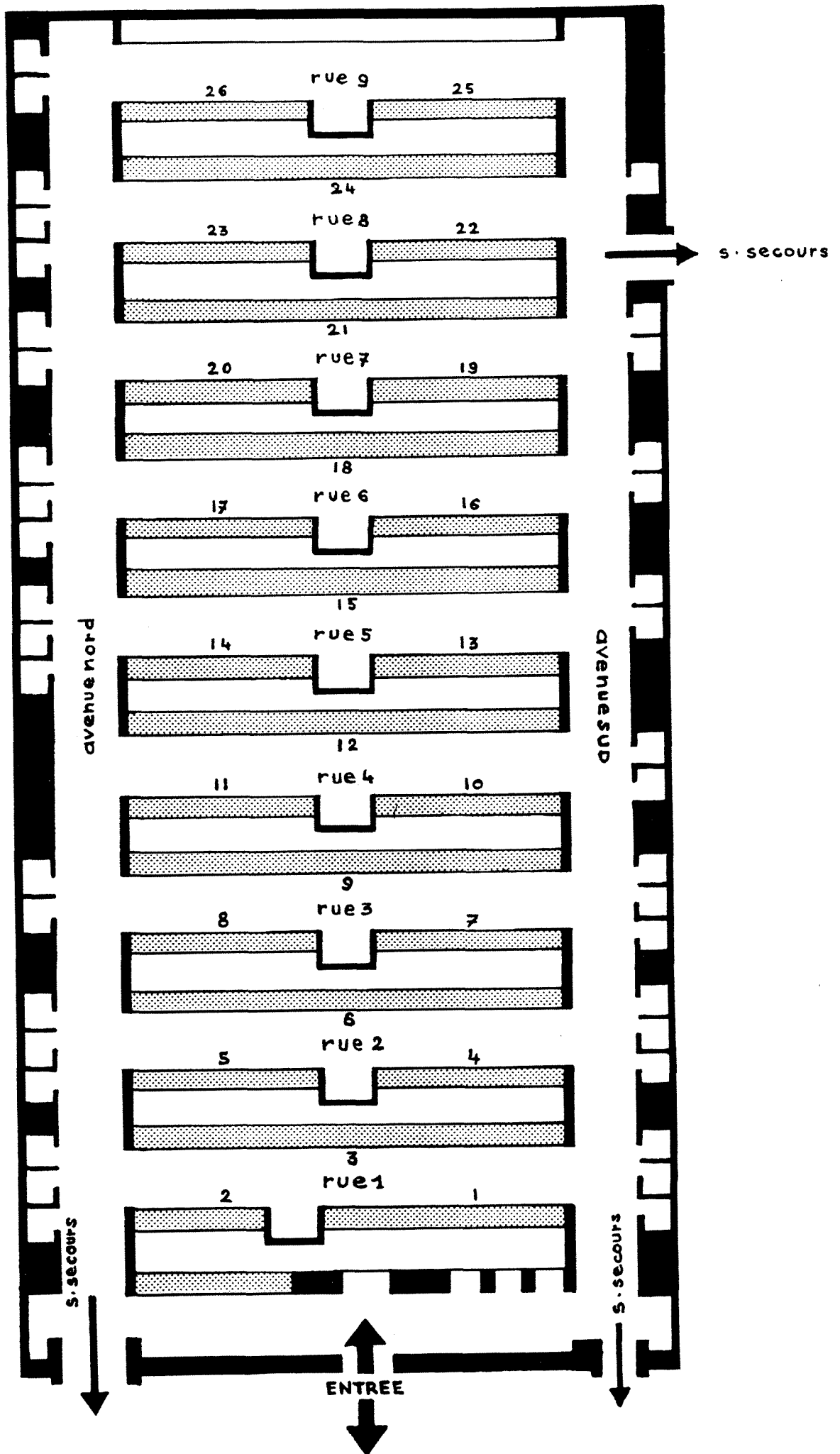
| | | | |
|---------------------------------|-------|---|-------|
| Introduction | 100 | Prévention et guérison | 412 |
| L'UNIVERS | 200 | Institutions | 420 |
| Milieu et Histoire | 210 | Un établissement humain, l'Aubrac | 421 |
| Techniques | 220 | Foire, marché, colportage | 422 |
| Cueillette et chasse | 221 | Communautés villageoises du Châtillonnais depuis la Révolution | 423 |
| Pêche | 222 | La famille | 424 |
| Elevage | 223 | Un hameau du Faucigny, le Mont, en Haute-Savoie | 425 |
| Abeilles | 223.1 | Compagnonnage | 426 |
| Chevaux | 223.2 | Oeuvres | 430 |
| Ovins | 223.3 | Jeu | 431 |
| Du blé au pain | 224 | Jeu d'arc | 431.1 |
| De la vigne au vin | 225 | Spectacle | 432 |
| De la toison à la vêtue | 226 | Cirque | 432.1 |
| De l'arbre à l'établi | 227 | Fête foraine | 432.2 |
| Le maréchal forgeron de village | 228 | Marionnettes | 432.3 |
| De la terre au pot | 229 | Littérature | 433 |
| De la carrière à l'édifice | 230 | Danse | 434 |
| Habitat et alimentation | 231 | Musique | 435 |
| Transports | 232 | Costume | 436 |
| Coutumes et Croyances | 240 | Arts visuels | 437 |
| Du berceau à la tombe | 241 | Arts appliqués | 437.1 |
| Fêtes | 242 | Styles | 437.2 |
| Mythologie populaire | 243 | L'homme, le temps, l'espace | 437.3 |
| Tradition chrétienne | 244 | Arts graphiques et plastiques | 437.4 |
| Salle de repos | 300 | La France dans le monde, le monde dans la France | 500 |
| LA SOCIÉTÉ | 400 | La France dans la France | 600 |
| Pratiques | 410 | | |
| Sorts et divination | 411 | | |



PLAN DE LA GALERIE D'ÉTUDE

- La galerie d'étude comprend des rues et des alvéoles desservies de part et d'autre par deux avenues.
- Des programmes audio-visuels sont présentés dans les alvéoles en complément aux vitrines.
- Les vitrines se lisent de gauche à droite.

| | <i>Rue</i> | <i>Vitrine</i> |
|---|------------|----------------|
| Architecture rurale | 1 | 1 |
| Techniques d'acquisition | | |
| Cueillette. | 1 | 2 |
| Chasse | 1 | 2 |
| Pêche. | 1 | 2 |
| Portage et transport ruraux | 1 | 3 |
| Techniques de production | | |
| Agriculture | 2 | 4, 5, 6 |
| Élevage | 3 | 7, 8, 9 |
| Techniques de transformation | 4 | 10, 11, 12 |
| Vie domestique | 5 | 13, 14, 15 |
| Croyances et coutumes | 6 | 16, 17 |
| Costume | 6 | 18 |
| Jeux de force et d'adresse | 7 | 19, 20 |
| Musique | 7 | 21 |
| Spectacles | | |
| Cirque | 8 | 22, 23 |
| Marionnettes | 8 | 24 |
| Arts populaires | | |
| Arts graphiques | 9 | 25, 26 |



BIBLIOGRAPHIE

PREMIERE PARTIE

Centre d'Ethnologie française, unité mixte de recherche 18. *Rapport d'activité 1991-1993*. Paris : CNRS, 1993. 171 p.

CHIVA, Isac, JEGGLE, Utz. *Ethnologie en miroir : la France et les pays de langue allemande*. Paris : Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1987. Entre livre et musée : émergence d'une ethnologie de la France, p. 9-33.

CHIVA, Isac. George Henri Rivière : un demi-siècle d'ethnologie de la France. *Terrain*, oct. 1985, n° 5, p. 76-83.

CHIVA, Isac. Qu'est-ce qu'un Musée des Arts et Traditions populaires : entretien avec Claude Lévi-Strauss. *Le Débat*, mai-août 1992, n°70, p. 164-173.

La Chute de la Maison Rivière : menaces multiples sur les ATP. *Le Monde*, 9 janvier 1992, p. 28-29.

Congrès international d'Ethnologie européenne, 1, ICOM, 1971. *Informations muséologiques pour la visite de la galerie d'étude*. Paris : MNATP, 1971. 14 p.

CONIL-LACOSTE, Michel. Le futur Musée des Arts et Traditions populaires. *Musées et collections publiques*, nouvelle série, oct.-déc.1962, n°33, p. 207-219.

CUISENIER, Jean. Des musées de l'homme et de la société : oui, mais lesquels? *Le Débat*, mai-août 1992, n°70, p. 178-187.

CUISENIER, Jean, SEGALLEN, Martine. *Ethnologie de la France*. Paris : PUF, 1993. Que sais-je? Ch. 2, l'ethnographie française et ses musées, p. 19-34.

CUISENIER, Jean, TRICORNOT, Marie-Chantal de. *Guide du Musée national des Arts et Traditions populaires*. Paris : Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, 1987. 221 p. ISBN 2-7118-2087-4.

CUISENIER, Jean. Que faire des Arts et Traditions populaires? *Le Débat*, 1991, n°65, p. 150-164.

DESVALLEES, André. Les Galeries du Musée national des Arts et Traditions populaires : leçons d'une expérience muséologique. *Musées et collections publiques en France*, 1976, n°134, p.5-37.

DIAS, Nelia. *Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro (1878-1908) : anthropologie et muséologie en France*. Paris : Ed. du CNRS, 1991. 310 p. ISBN 2-222-04431-6.

DIAS, Nelia. Vers l'archivage des objets : naissance du Musée d'Ethnographie au Trocadéro. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er trim. 1988, n°138, p. 28-21.

DUCLOS, Jean-Claude. Pour des musées de l'homme et de la société. *Le Débat*, mai-août 1992, n°70, p. 174-178.

GUIBAL, Jean. *Des arts et traditions populaires aux cultures et sociétés de la France : propositions pour le renouveau du Musée national des Arts et Traditions populaires, projet de rapport*. Paris : MNATP, avril 1992. 58 p.

GUIBAL, Jean. Quel avenir pour le Musée des ATP? *Le Débat*, mai-août 1992, n°70, p. 159-163.

HAZEMA, Hélène. Le Musée des ATP étouffé par ses racines. *Libération*, 29 août 1991, p.32.

JAOUL, Martine. Des collections régionales dans un musée national, pourquoi faire? *Transfert*, 2ème trim. 1992, n°17, p. 10-11.

ROMERO, Anne-Marie. Faut-il brûler les ATP? *Le Monde*, 16 juillet 1991, p17.

ROMERO, Anne-Marie. Les musées de société s'organisent. *Le Monde*, 16 juillet 1991, p. 17.

TROCHET, Jean-René. Chronique d'une mort annoncée? Presses, musées, pouvoirs et intelligentsia en France à la fin du vingtième siècle. *Ramage*, 1993, n°13, p. 3-13.

DEUXIEME PARTIE

DUBOIS, Jacqueline., POUX, Bernadette. La Bibliothèque du Musée de l'Homme. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er trim. 1988, n°138, p. 32-39.

LAMBERT, Monique. La Bibliothèque du Musée national des ATP (1). *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er trim. 1988, n°138, p. 40-43.

LAMBERT, Monique. La collection de 3000 livrets bleus de la Bibliothèque des ATP : fin XVIe-fin XIXe siècle. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er trim. 1990, n°146, p. 10-16.

LATOURE, Patrick. *Valorisation des ressources documentaires dans les musées : le cas du Musée de l'Homme*. Mémoire d'étude, ENSSIB, 1992. 68 p.

NOEL, Marie-France. La banque de données des impressions populaires du Musée national des Arts et Traditions populaires. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er trim. 1990, n°146, p. 17-20.

TROISIEME PARTIE

LIZOP, Edouard. Introduction à la pensée de Charles-Brun. *Politique*, 1967, nouvelle série, T. 10, n°37-40, p. 103-116.

Régionalismes. *Ethnologie française*, 1988, vol. 18, n°3, juillet-septembre, 317 p.

ROSE, Georges. A propos du fonds Charles-Brun aux archives du Musée des ATP. *Ethnologie française*, 1988, vol. 18, n°3, p. 296-297.

SCHMIDT, Danielle. *Catalogue des ouvrages en occitan du XVIIIe siècle à 1945 conservés à la Bibliothèque du Musée national des Arts et Traditions populaires*. Béziers : Centre international de documentation occitane, 1990. 191 p. Série bibliographique. ISBN 2-901191-36-3.

THIESSE, Anne-Marie. *Ecrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle-Epoque et la Libération*. Paris : Presses universitaires de France, 1991. 314 p. Ethnologies. ISBN 2-13-043396-0.

BIBLIOGRAPHIE DE CHARLES-BRUN

Oeuvres poétiques :

Chants d'Ephèbe. Paris : Lemerre, 1891. 129 p.

Onyx et pastels. Montpellier : Coulet, 1895. 46 p.

Les Voyages. F. Levi, 1903.

Le Sang des vignes. Paris : Messein, 1907.

Ouvrages littéraires, d'art et régionalistes :

Les Troubadours à la cour des seigneurs de Montpellier. Montpellier : Hamelin, 1893. 12 p.

L'Evolution félibrenne. Lyon : Paquet, 1896. 43 p.

Commemoratio mortui. Montpellier : Hamelin, 1896.

Toast et discours. Brive : Roche, 1900.

Les Littératures provinciales. Paris : Bloud, 1907. 100 p.

Division départementale de la France. Paris : Imprimerie nationale, 1909. 8 p.

Le Roman social en France au XIXe siècle. Paris : Giard et Brière, 1910. 352 p.

Guide des touristes, voyageurs, excursionnistes à la Charité. La Charité, 1910. 66 p.

Le Régionalisme. Paris : Bloud, 1911. 289 p.

Renée Vivien. Paris : Sansot, 1911. 36 p.

La Cathédrale de Bourges et la vie religieuse et charitable. Bourges : Sire, 1914. 23 p.

Uniformes militaires anciens et actuels. Paris : Ed. Delandre, 1915. 8 p.

L'Europe fédéraliste : aspirations et réalités, conférences au collège libre de sciences sociales. Paris : Giard, 1927.

Histoire du Canton de Trie et particulièrement de la ville de Trie. Limoges : Guillemot et Lamothe, 1928. 362 p.

Interieurs rustiques. Paris : Moreau, 1928. 6 p.

Mistral précurseur et prophète. Paris : Ed. du monde moderne, 1930. 84 p.

Costumes des provinces françaises. Paris : R. Ducher, 1932-1937. 2 vol. 60-63 p.

Quest-ce-que le régionalisme? Paris : Ed. de l'Action régionaliste, 1936. 16 p.

Le Principe fédératif. Paris : Alcan, 1940. 269 P.

Costumes de notre terroir. Paris : Odé, 1945.

Olivier de Serres, gentilhomme de la terre. Paris : Jean-Renard, 1943. 78 p. Terre de France.

Chansons du passé du XVe au XVIIIe siècle. Paris : Susse, 1944.

Charles-Brun a préfacé de nombreux ouvrages, notamment :

PROUDHON, Pierre Joseph. *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution.* Paris : Ed. Bossard, 1921. 222 p.

